

SENTIMENTS D'INJUSTICE

DES INÉGALITÉS À FLEUR DE PEAU

Analyse des écarts entre données objectives
et subjectives en matière d'inégalité



#JUN 2020
Métropole de Lyon

■ **Coordination**

Direction de la prospective et du dialogue public
Nicolas Leprêtre, Jean-Loup Molin

■ **Enquête, analyse, rédaction**

DPDP/réseau de veille prospective
Aurélien Boutaud

■ **Réalisation**

Nathalie Joly (DPDP)

PRÉAMBULE

SENTIMENTS D'INJUSTICE : **Une réflexion au long cours, un chantier à ciel ouvert**

Il serait difficile de dire à partir de quand la Direction de la Prospective et du Dialogue public a commencé à réfléchir à la notion d'injustice, aux sentiments qu'elle génère, et à la défiance qu'elle provoque. En revanche, la pertinence de ce questionnement n'a fait que se confirmer au cours de la dernière décennie. De sous-jacent, il est aujourd'hui sur le devant de la scène.

De l'inégalité objectivement observable au sentiment d'injustice, on passe à travers le miroir de processus intangibles, et qui pourtant structurent en profondeur les mouvements de la société. Cette tension sociale ne cesse d'interpeller l'action publique et d'appeler des réponses politiques, car elle constitue l'une des bases de leur acceptabilité. Transversale, on la retrouve au cœur des débats sur les politiques de développement durable, de mobilité et d'urbanisme, de politique de la ville, ou encore dans des questions *a priori* plus « techniques », telles que celles liées à la distribution d'eau potable.

Pour les agents des services publics, acteurs de la cohésion sociale, l'impression est chaque jour plus grande d'être confrontés à des citoyens-usagers se percevant comme en concurrence les uns avec les autres, et dénonçant systématiquement un « système » injuste.

Progressivement, les clivages sociaux semblent glisser de la traditionnelle lutte des classes vers la confrontation d'identités singulières, avec comme premier enjeu la dignité de chacun, plutôt que l'égalité entre tous. De plus en plus éruptive, la société se fragmente, le débat public consacrant chaque jour plus de place à la juxtaposition de revendications particulières, au détriment de solidarités traditionnelles. Il n'est pas question de douter de la force des progrès récents en matière de lutte contre les discriminations, obtenus par le biais de ces mobilisations nouvelles. Au contraire, il s'agit de mieux en comprendre les ressorts, et éventuellement d'en prévenir les écueils.

Comprendre le sentiment d'injustice, c'est entendre les raisons de la colère. Prendre le temps de décrypter les sentiments de l'autre, c'est renforcer sa légitimité à agir en son nom. Finalement, on ne parle là que de démocratie. Chaque jour, un fossé se creuse, qui sape un peu plus les fondations de notre maison commune. C'est pour tenter de le combler que ce vaste chantier a été lancé sur Millénaire3.

Bonne lecture !

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p. 7
LE SENTIMENT D'INJUSTICE AUGMENTE MALGRÉ DES INÉGALITÉS STABLES : entre exigences de justice à la hausse et « reste à vivre » à la baisse	p. 9
PERCEPTION – Le sentiment d'injustice sociale et économique augmente	p. 9
STATISTIQUES – Pourtant, les inégalités de revenus sont restées globalement stables	p. 11
ANALYSE – Une exigence plus forte, des indicateurs défaillants... ou une perte de confiance dans l'avenir de la justice sociale ?	p. 12
Bibliographie	p. 14
LA PARITÉ HOMMES-FEMMES : un sentiment d'injustice toujours aussi élevé... malgré des inégalités en baisse	p. 15
PERCEPTION – Un sentiment d'inégalité élevé et qui ne baisse pas... ..	p. 15
STATISTIQUES – ...malgré une baisse des inégalités mesurées	p. 16
ANALYSE – Des inégalités de genre de moins en moins acceptées ?	p. 19
Bibliographie	p. 19
LE SENTIMENT D'INJUSTICE TERRITORIALE serait davantage lié au sentiment d'abandon des habitants qu'à leur pauvreté	p. 21
PERCEPTION – Le sentiment d'injustice est un peu plus fort dans les « périphéries »	p. 21
STATISTIQUES – ...pourtant, la pauvreté et les inégalités sont concentrées dans les grands pôles urbains	p. 22
ANALYSE – Une « France périphérique » qui se sent abandonnée par les politiques publiques ?.....	p. 24
Bibliographie	p. 26
LES INJUSTICES ENVIRONNEMENTALES sont réelles, mais pas forcément ressenties comme telles par ceux qui en sont victimes	p. 27
STATISTIQUES – Les pauvres et les défavorisés sont davantage exposés aux nuisances et aux pollutions	p. 27
PERCEPTION – L'exposition aux nuisances n'est pas vécue comme une injustice majeure par les plus modestes.....	p. 28
ANALYSE – Les nuisances environnementales, une préoccupation secondaire pour les classes populaires ?	p. 29
Bibliographie	p. 31
UN SENTIMENT D'INJUSTICE POUR PARTIE À L'ORIGINE DU REJET DE LA TAXE CARBONE	p. 33
PERCEPTION – Un sentiment d'inégalité élevé et qui ne baisse pas... ..	p. 33
STATISTIQUES – Un sentiment d'injustice largement vérifié : oui, la taxe carbone renforce les inégalités de pouvoir d'achat.....	p. 34
ANALYSE – La justice sociale, condition nécessaire (mais peut-être pas suffisante) d'acceptabilité de la taxe carbone.....	p. 36
Bibliographie	p. 37

LE SENTIMENT D'INJUSTICE FISCALE : pourquoi les classes populaires trouvent-elles l'impôt plus injuste que les riches ?p. 39

PERCEPTION – Les impôts sont généralement jugés plus injustes par les classes populaires..... p. 39

STATISTIQUES – ...pourtant les classes populaires bénéficient davantage des fruits de l'impôt, en particulier des prestations sociales p. 40

ANALYSE – Quand l'impôt révèle les fractures culturelles, géographiques et politiques de la France p. 41

Bibliographie p. 42

LE SENTIMENT D'INJUSTICE DÉPEND ET LES CONTEXTES CULTURELS : une comparaison entre la France et les USAp. 43

STATISTIQUES – Les inégalités sont nettement plus fortes aux USA qu'en France... p. 43

PERCEPTION – ...pourtant le sentiment d'inégalité est plus fort en France qu'aux USA p. 45

ANALYSE – Les inégalités sont sous estimées et mieux acceptées aux USA, générant un sentiment d'injustice moins fort p. 45

Bibliographie p. 48

LA HAUSSE DU SENTIMENT DE DÉCLASSEMENT n'est pas toujours liée à une réalité objective, mais elle augmente le sentiment d'injusticep. 49

PERCEPTION – Le sentiment de déclassement augmente et concerne presque la moitié des Français..... p. 49

STATISTIQUES – Pourtant, la structure sociale et le niveau d'études continuent d'évoluer favorablement p. 50

ANALYSE – D'autres facteurs peuvent expliquer la hausse du sentiment de déclassement..... p. 51

Bibliographie p. 53

L'ÉGALITÉ DES CHANCES EST EN DÉCLIN, dans les têtes et dans les faits : un accélérateur du sentiment d'injustice ?p. 55

PERCEPTION – En majorité, les Français ne croient plus en l'égalité des chances... p. 55

STATISTIQUES – ...et les chiffres ont tendance à leur donner raison, notamment dans le domaine de l'éducation p. 57

ANALYSE – L'inégalité des chances est un moteur du sentiment d'injustice et de radicalité politique p. 58

Bibliographie p. 59

INTRODUCTION

Le sentiment d'injustice est-il plus fort aujourd'hui que par le passé ? Et si tel est le cas, ce sentiment est-il le fruit de situations réellement inégales, ou d'une sensibilité accrue aux inégalités ? Pour répondre à ces questions apparemment simples, il faut être en mesure de comparer, d'un côté, le sentiment exprimé par la population et, de l'autre, la réalité statistique des inégalités, c'est-à-dire leur dimension objective. C'est à cet exercice que nous nous sommes prêtés en abordant plusieurs aspects des injustices de la société française.

Dans certains cas, il apparaît que le sentiment d'injustice augmente alors même que la réalité mesurée montre un recul ou une stabilité des inégalités. C'est par exemple le cas des inégalités socio-économiques, des inégalités hommes-femmes ou encore du déclassement intergénérationnel, dont la plupart des indicateurs montrent qu'ils tendent à baisser alors même que le sentiment d'injustice à leur égard augmente au sein de la société.

Parfois, il semble au contraire que les victimes d'une inégalité ne s'en plaignent pas : c'est le cas par exemple de certaines injustices environnementales, qui ne font pas aujourd'hui l'objet de revendications fortes de la part de ceux qui les subissent.

Enfin, il arrive que certains sentiments d'injustices correspondent à des réalités tout à fait objectives. On pense notamment au sentiment de plus en plus répandu parmi les Français selon lequel la société –et particulièrement le système éducatif– ne donnerait pas une chance égale à tous. Une impression que les indicateurs confirment très largement.

Le constat d'un décalage entre la réalité mesurée et les perceptions n'est pas toujours facile à analyser. Dans certains cas, cet écart peut tout simplement s'expliquer par des indicateurs qui manquent de pertinence ou de finesse, et qui peinent à traduire des réalités complexes : on mesure par exemple assez mal les cumuls d'inégalités qui s'exercent sur certains territoires périurbains, et qui peuvent expliquer les frustrations exprimées par le mouvement des gilets jaunes en 2018-19. Dans d'autres situations, c'est le mécanisme de légitimation des inégalités qui ne fonctionne plus : c'est ainsi que les inégalités entre hommes et femmes apparaissent de plus en plus insupportables à une part grandissante de la société. Enfin, il arrive que les Français se fassent une idée fautive de la réalité. Dans tous les cas, le sentiment d'injustice apparaît comme une construction complexe qui s'avère à la fois cause et conséquence de multiples évolutions de la société française.

La pauvreté relative, qui est mesurée en tenant compte des dépenses contraintes, (...) est bien l'indicateur qui compte pour les personnes qui, elles, regardent surtout ce qui leur reste pour vivre une fois tous les frais incompressibles réglés.

Samuel Depraz, Millénaire3

Ce qui compte, ce n'est pas forcément le niveau des écarts entre les personnes mais l'idée qu'on se fait de ce niveau et de sa progression.

Louis Maurin, Millénaire3

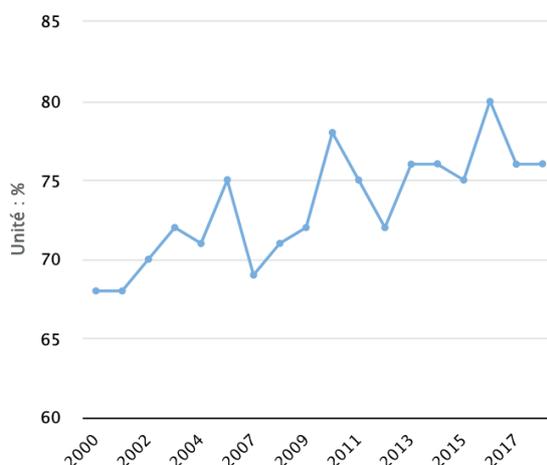
LE SENTIMENT D'INJUSTICE AUGMENTE MALGRÉ DES INÉGALITÉS DE REVENUS STABLES : entre exigences de justice à la hausse et « reste à vivre » à la baisse

Les sentiments d'injustice et d'inégalité sont très majoritaires en France, et ils ne cessent d'augmenter. Les inégalités de revenus sont particulièrement pointées du doigt. Pourtant, les indicateurs classiquement utilisés montrent une situation plutôt stable. Cet écart entre perception et statistique peut être dû à une inadéquation des indicateurs, qui reflètent mal la réalité vécue des Français ; mais aussi à une exigence plus forte d'égalité et de justice, qui n'est pas satisfaite. Dans tous les cas, les Français s'attendent à un avenir sombre pour la justice sociale et économique.

⇒ PERCEPTION

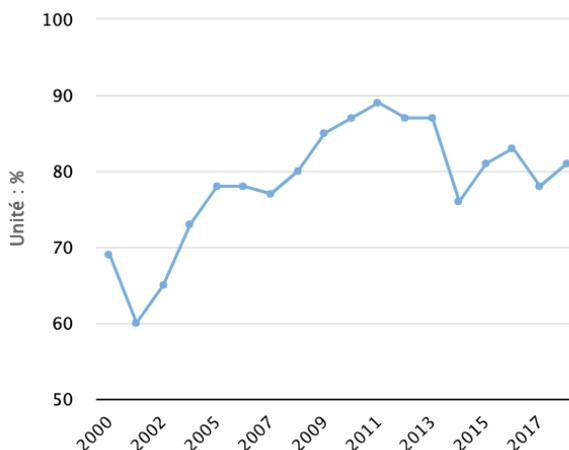
LE SENTIMENT D'INJUSTICE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE AUGMENTE

Depuis le début des années 2000, le ministère en charge de la solidarité publie un baromètre d'opinion annuel qui permet de mesurer l'évolution du sentiment des Français vis-à-vis de leur situation ou, plus généralement, celle de la société. Cette enquête montre par exemple que la société est jugée injuste par une part de plus en plus importante des Français : deux tiers (67 %) d'entre eux considéraient la société comme plutôt injuste ou très injuste en 2000, et ce taux est monté à quatre cinquième (80 %) en 2016, avant de redescendre légèrement en 2017 et 2018. Plus de trois quarts (76 %) des Français considèrent aujourd'hui que la société est injuste (Antunez et Papuchon, 2019).



Part des personnes qui estiment que la société est « plutôt injuste » ou « très injuste »
Lecture : en 2018, 76 % des Français estimaient que la société était très injuste ou plutôt injuste (Observatoire des inégalités, 2019a ; données DREES).

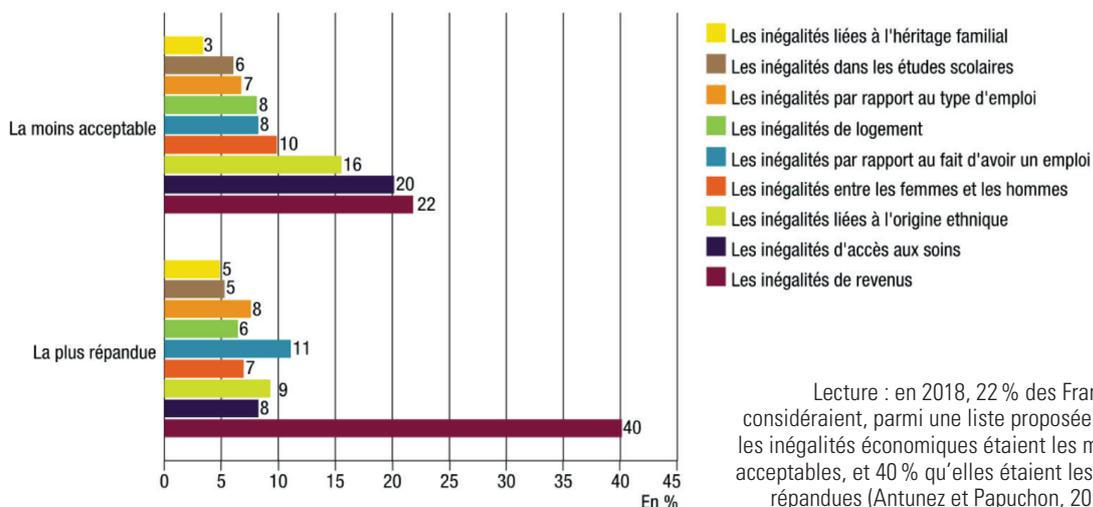
Le sentiment d'injustice sociale est toutefois difficile à qualifier car il peut aussi bien naître de situations jugées trop inégales (« *il y a trop d'inégalités* ») que d'un soutien considéré comme défaillant à l'égard des plus faibles (« *on n'aide pas assez ceux qui en ont besoin* ») ou au contraire trop dirigé vers certaines catégories sociales (« *on aide trop les plus pauvres et pas assez les classes moyennes* »). On constate toutefois que le sentiment d'injustice est très corrélé à celui d'inégalités : par exemple, un sondage mené en 2018 montre que les Français considèrent à 78 % que la société française est inégalitaire (CEO Kantar, 2019). Cette impression d'inégalité est donc très proche du sentiment d'injustice et la tendance des deux sentiments est d'ailleurs à peu de choses près la même : de plus en plus de Français considèrent également que les inégalités ont augmenté au cours des dernières années. En 2001, 60 % des Français pensaient que les inégalités avaient augmenté au cours des cinq dernières années. En 2010, ils étaient 90 % à le penser (et encore 82 % aujourd'hui) (Antunez et Papuchon, 2019).



Part des personnes qui pensent que depuis cinq ans, les inégalités ont « plutôt augmenté »
 Lecture : en 2018, 82 % des Français pensaient que les inégalités avaient augmenté au cours des cinq dernières années (Observatoire des inégalités, 2019a ; données DREES).

Mais là encore, la notion d'inégalité reste floue : de quelles inégalités parle-t-on réellement ? Le baromètre de la DREES montre que, parmi les inégalités que les Français considèrent comme les plus communes, ce sont de très loin les inégalités de revenus qui arrivent en tête. Ce sont aussi celles qui sont considérées aujourd'hui comme les moins acceptables, devant les inégalités d'accès aux soins ou les inégalités liées à l'origine ethnique. Autrement dit, lorsqu'ils pensent aux inégalités, les Français pensent avant toute autre chose aux inégalités de revenus.

**Il existe plusieurs types d'inégalités dans la société française.
 Dites-moi celle qui vous semble la moins acceptable / la plus répandue**



Lecture : en 2018, 22 % des Français considéraient, parmi une liste proposée, que les inégalités économiques étaient les moins acceptables, et 40 % qu'elles étaient les plus répandues (Antunez et Papuchon, 2019).

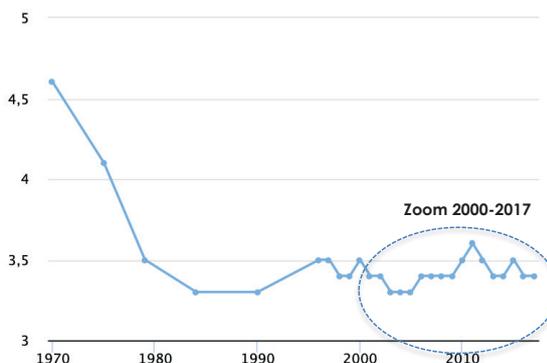
⇒ STATISTIQUES

POURTANT, LES INÉGALITÉS DE REVENUS SONT RESTÉES GLOBALEMENT STABLES

Les Français ont-ils raison de penser que les inégalités augmentent ? En matière de revenus, là où la question semble aujourd'hui la plus sensible, les inégalités ont en réalité tendance à stagner depuis une vingtaine d'années, contredisant le sentiment exprimé par les Français.

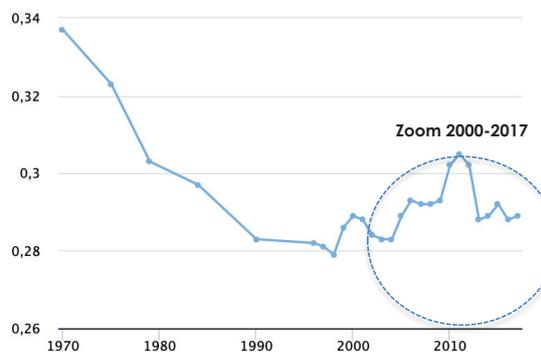
Une première manière traditionnelle de mesurer les inégalités de revenus consiste à comparer les revenus (après impôts et prestations sociales) des 10 % les plus riches et les plus pauvres : ce qu'on appelle le rapport interdécile. Ce dernier s'élève en France en 2017 à 3,4, ce qui signifie que les revenus les plus élevés des 10 % les moins riches sont 3,4 fois inférieurs aux revenus les plus bas des 10 % les plus riches. Cette valeur est relativement faible en France en comparaison d'autres pays de l'OCDE, traduisant une société plutôt égalitaire (ce ratio dépasse par exemple les 4 en Grande-Bretagne et les 6 au USA (OECD, 2019)). Mais surtout, il est resté stable –et il a même très légèrement baissé– entre 2000 et 2017, passant de 3,5 à 3,4 (Observatoire des inégalités, 2019b ; données INSEE).

Le rapport interdécile présente toutefois un défaut : il reflète mal les évolutions de revenus des très riches, qui se situent très au-dessus du seuil bas du dernier décile (celui pris en compte dans le rapport interdécile). C'est une des raisons pour lesquelles on utilise couramment l'indice de Gini, qui compare la répartition des revenus dans l'ensemble de la population, par rapport à une situation d'égalité absolue. Cette situation théorique équivaut à un indice de Gini de 0 où tous les individus ont le même revenu (égalité totale), alors qu'un indice de Gini de 1 équivaut à une situation d'inégalité absolue où une personne s'accaparerait tous les revenus. La France avait en 2017 un indice de Gini de 0,289, soit une valeur exactement identique à celle de 2000. Malgré une hausse sensible à la suite de la crise économique de 2008, les inégalités mesurées par le Gini sont donc restées globalement stables sur la période 2000-2017. Par rapport aux années 1990, la tendance est en revanche légèrement à la hausse... après une baisse très marquée dans les années 1970-80.



Évolution du rapport interdécile en France entre 1970 et 2017

Lecture : en 2017, les revenus (après impôts directs et prestations sociales) maximum des 10 % les moins riches étaient 3,4 fois inférieurs aux revenus minimum des 10 % les plus riches (Observatoire des inégalités, 2019b ; données INSEE).



Évolution de l'indice de Gini des revenus 1970 et 2017

Lecture : en 2017, l'indice de Gini des revenus (après impôts directs et prestations) était de 0,289 en France (Observatoire des inégalités, 2019b ; données INSEE).

⇒ ANALYSE

UNE EXIGENCE PLUS FORTE, DES INDICATEURS DÉFAILLANTS... OU UNE PERTE DE CONFIANCE DANS L'AVENIR DE LA JUSTICE SOCIALE ?

Ce décalage entre la perception des Français (une société toujours plus inégalitaire et injuste) et la réalité (des inégalités de revenus relativement stables) peut s'expliquer par une multitude de facteurs. Sans être exhaustif, on peut se contenter ici d'avancer deux hypothèses : soit la perception des Français est faussée (ou leur exigence de justice plus forte) ; soit les indicateurs ne reflètent pas correctement la réalité vécue.

Un « défaut » de perception ?

Les Français seraient plus sensibles aux inégalités/injustices

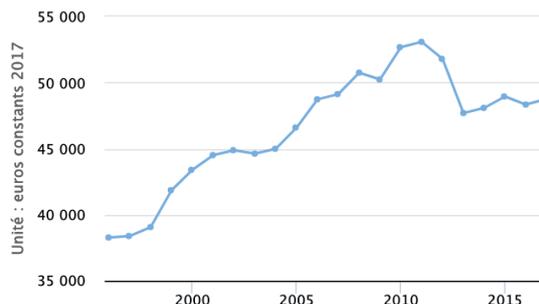
La première hypothèse est difficile à vérifier, mais il se pourrait que les Français considèrent les injustices et les inégalités comme de plus en plus insupportables. Le baromètre de la DREES de 2018 montre à ce propos que, dans un contexte de pessimisme grandissant quant à l'avenir de la société, les Français se déclarent de plus en plus sensibles aux inégalités de revenus, mais aussi de plus en plus attachés au maintien des prestations sociales (Antunez et Papuchon, 2019). Dans ce contexte, le sentiment grandissant d'injustice pourrait s'expliquer par un écart croissant entre les exigences de justice (en hausse) et la situation réelle (stable). L'hypothèse semble d'autant plus réaliste que les deux dernières décennies sont marquées par une stabilisation des inégalités, faisant suite à plusieurs décennies de forte baisse (cf. graphiques page précédente). En prolongeant la tendance des années 1970-1990 au-delà des années 2000, la valeur de l'indice de Gini de la France serait par exemple aujourd'hui proche de celle des pays les plus égalitaires, comme la Finlande ou le Danemark. Dans une société habituée à plusieurs décennies de baisse régulière des inégalités, leur stagnation pourrait alors paraître comme un signe de régression. L'Observatoire des inégalités cite à ce propos Alexis de Tocqueville : « *Quand l'inégalité est la loi commune d'une société, les plus fortes inégalités ne frappent point l'œil ; quand tout est à peu près de niveau, les moindres le blessent. C'est pour cela que le désir de l'égalité devient toujours plus insatiable à mesure que l'égalité est plus grande* » (cité par Observatoire des inégalités, 2019a).

Des indicateurs défaillants ?

Le « reste à vivre » est plus important que les revenus

Il se peut également que les indicateurs traditionnellement utilisés pour mesurer les inégalités ne reflètent pas la réalité vécue par la population. La mesure des inégalités de revenus, qui nous a servi de fil rouge, est de ce point de vue symptomatique. En prenant l'exemple du rapport interdécile traditionnellement utilisé dans les statistiques, l'Observatoire des inégalités rappelle que, « *au quotidien, on ne se compare pas de façon relative (en divisant les revenus des uns par ceux des autres) : on observe combien les autres gagnent en plus, en euros (en faisant une soustraction)*. » À ce petit jeu, la donne change significativement puisque, en une année, « *les 10 % les plus riches perçoivent en moyenne environ 57 000 euros, les 10 % les plus pauvres 8 400 euros. Une différence de 48 800 euros.* » Non seulement l'écart est plus marqué, mais il a fortement augmenté dans le temps, passant de 38 000 euros annuels en 1996 à 48 800 euros en 2017. « *Au cours des deux dernières décennies, les niveaux de vie annuels – impôts, prestations et inflation pris en compte – se sont écartés de 10 000 euros. On comprend mieux ainsi les tensions sociales qui se font jour* » (Observatoire des inégalités, 2019b).

On peut ajouter à cela que les écarts sont considérablement amplifiés lorsqu'on soustrait des revenus des ménages leurs dépenses pré-engagées (loyers, prêts immobiliers, charges de logement, assurances, etc.). Ces dernières représentent 60 % des revenus disponibles des ménages pauvres, contre à peine plus de 20% de ceux des ménages aisés : les écarts entre « reste à vivre » sont donc bien plus importants qu'entre revenus. Une fois l'alimentation prise en compte, il ne reste en moyenne comme « reste à vivre » que 180 euros par mois aux ménages les 10% les plus pauvres... contre 1 890 euros pour les ménages les 10 % les plus aisés (Lelièvre et Rémila, 2018). Or la part des dépenses pré-engagées a fortement augmenté au cours des dernières décennies, passant en moyenne de 12 % en 1960 à 30 % en 2017, en particulier sous l'effet de la hausse des prix du logement. Ce sont donc avant tout les catégories les plus pauvres qui ont le plus souffert de ces évolutions (COS, 2018 ; source INSEE).



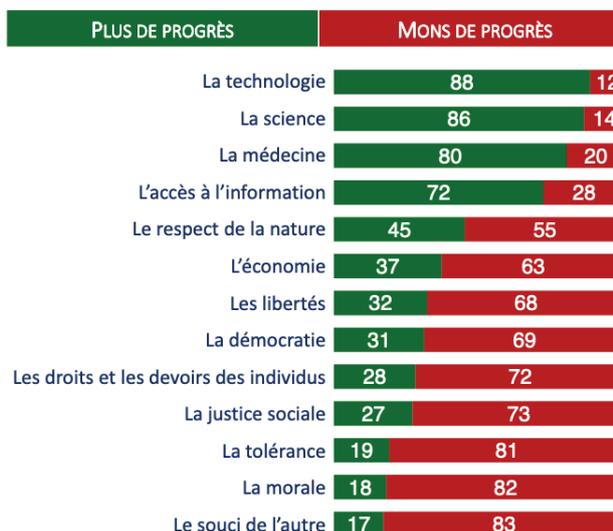
Écart de revenus entre les plus riches et les plus pauvres entre 1996 et 2017
Lecture : en 2017, les revenus moyens (après impôts directs et prestations sociales) des 10 % les plus riches étaient de 48 800 euros supérieurs aux revenus moyens des 10 % les plus riches (Observatoire des inégalités, 2019b ; données Insee).

Un pessimisme marqué quant à l'avenir de la justice sociale

Enfin, on peut conclure en constatant que, quelles que soient les tendances (réelles ou fantasmées) concernant le passé récent, les Français anticipent massivement un avenir sombre pour la justice sociale. 82 % d'entre eux pensent que les inégalités vont s'accroître à l'avenir. Et cette tendance au pessimisme est à la hausse très nette, puisque les Français n'étaient que 59 % à partager cet avis en 2002.

Un récent sondage montre par ailleurs que la notion de justice sociale semble de plus en plus dissociée de celle de progrès. S'ils sont encore légèrement majoritaires à croire que la société évolue vers davantage de progrès, les Français pensent que ce dernier sera avant tout technologique, scientifique et médical. Seuls 27 % des Français pensent que la société avance vers davantage de justice sociale, et 73 % pensent au contraire que nous sommes voués à des régressions en la matière (IFOP, 2019).

Pensez-vous que, globalement, la société évolue vers plus de progrès ou au contraire, vers moins de progrès en ce qui concerne...



Lecture : 73 % des Français pensent que la société évolue vers moins de progrès en matière de justice sociale (IPSOS, 2019).

BIBLIOGRAPHIE

- Antunez K., Papuchon A., 2019, « Les Français plus sensibles aux inégalités de revenus et plus attachés au maintien des prestations sociales, Synthèse des résultats du Baromètre d'opinion 2018 de la DREES », Les Dossiers de la DREES, n°35, DREES, avril. DREES 2018. - <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1055-2.pdf>
- CEO Kantar, 2019. « Baromètre de la société inclusive ». Étude réalisée en ligne, du 7 au 18 décembre 2018, pour la Fédération des PEP, auprès d'un échantillon de 1002 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus et constitué selon la méthode des quotas. Mise en ligne le 4 septembre 2019. <https://fr.kantar.com/opinion-publique/societe/2019/barometre-de-la-societe-inclusive-mai-2019/>
- COS – Centre d'Observation de la Société, 2018. « Dépenses contraintes : le poids du logement », mis en ligne sur le site observationsociete.fr le 27 août 2018. <http://www.observationsociete.fr/modes-de-vie/logement-modevie/depenses-contraintes-le-poids-du-logement.html#note-593-3>
- Ipsos, 2019. « Fractures françaises 2019 : la défiance vis-à-vis des dirigeants et des institutions atteint des sommets ». Étude réalisée en ligne, du 30 août au 3 septembre 2019, pour Le Monde, la Fondation Jean Jaurès et l'Institut Montaigne, auprès d'un échantillon de 996 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus et constitué selon la méthode des quotas. Mise en ligne le 4 septembre 2019. - https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2019-09/fractures_francaises_2019.pdf
- Lelièvre M., Rémila N., 2018. « Des inégalités de niveau de vie plus marquées une fois les dépenses pré-engagées prises en compte », Études & Résultats, DREES, n°1055, mars 2018. - <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd35.pdf>
- Observatoire des inégalités, 2019a. « Que pensent les Français des inégalités ? », mis en ligne le 10 septembre 2019 sur le site inegalites.fr - <https://www.inegalites.fr/Que-pensent-les-Francais-des-inegalites>
- Observatoire des inégalités, 2019b. « Les inégalités de niveau de vie n'augmentent plus depuis cinq ans », mis en ligne le 10 septembre 2019 sur le site inegalites.fr, <https://www.inegalites.fr/Les-inegalites-de-niveau-de-vie-en-voie-de-stabilisation>
- OECD iLibrary, 2019. « Inégalité de revenu » - https://www.oecd-ilibrary.org/fr/social-issues-migration-health/income-inequality/indicator/french_37e2ea85-fr

Au temps de Marx on ne portait aucune attention aux inégalités de genre. (...) cette inégalité n'en était pas une, au sens où elle n'était à l'époque pas reconnue comme injuste, mais pensée comme naturelle.

Louis Maurin, Millénaire3

Certaines inégalités se réduisent et sont cependant perçues comme plus insupportables que naguère, comme dans le cas des inégalités entre les sexes.

François Dubet, Millénaire3

LA PARITÉ HOMMES-FEMMES : un sentiment d'injustice toujours aussi élevé... malgré des inégalités en baisse

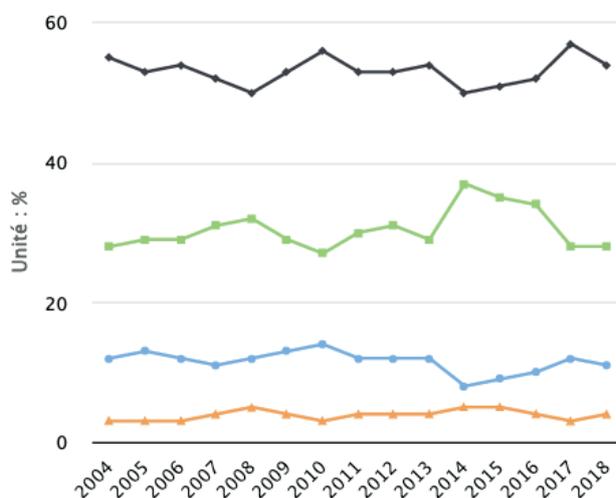
Plusieurs sondages montrent que le sentiment d'inégalités entre les hommes et les femmes stagne à un niveau très élevé parmi la population Française. Pourtant, les statistiques montrent un recul des inégalités de genre dans de nombreux domaines. L'écart entre la perception et la réalité s'explique peut-être par une progression trop lente de l'égalité par rapport aux attentes de la société ?

⇒ PERCEPTION

UN SENTIMENT D'INÉGALITÉ ÉLEVÉ ET QUI NE BAISSÉ PAS...

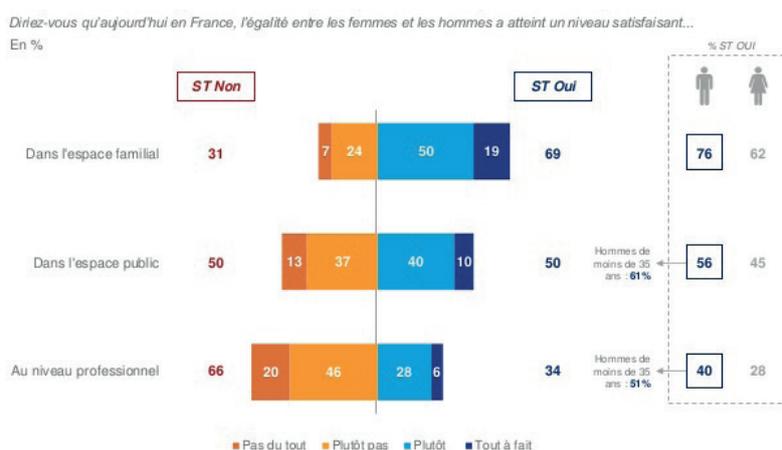
En 2018, 65 % des Français considèrent que les inégalités entre les hommes et les femmes sont importantes au sein de la société française (54 % assez importantes et 11 % très importantes). Ce chiffre a très peu varié au cours des quinze dernières années : il était par exemple de 66 % en 2004.

Perception des inégalités entre les hommes et les femmes



Lecture : en 2018, 11 % des Français considèrent que les inégalités entre les hommes et les femmes sont très importantes, et 54 % importantes (total très importantes et importantes : 65 %) (Observatoire des inégalités, 2019 ; données DREES, 2018)

Une difficulté d'analyse tient ici au fait que cette notion est vague : les inégalités entre les hommes et les femmes sont multiples et peuvent s'exercer dans presque tous les champs de la société, que ce soit au sein du ménage, dans le monde du travail, dans l'espace public ou encore à l'école. C'est dans le domaine du travail que les Français semblent considérer que les inégalités sont parmi les plus fortes. Par exemple, un sondage de 2019 montre que 69 % des Français considèrent que l'égalité entre les femmes et les hommes est aujourd'hui satisfaisante dans l'espace familial, contre seulement 34 % au niveau professionnel (Kantar & Fondation des Femmes, 2019).



Lecture : à la question « Diriez-vous qu'aujourd'hui en France, l'égalité entre les femmes et les hommes a atteint un niveau satisfaisant ? », 69 % des Français (et 76 % des hommes) répondent par la positive pour ce qui concerne l'espace familial. (Kantar & Fondation des Femmes, 2019)

⇒ STATISTIQUES

...MALGRÉ UNE BAISSÉ DES INÉGALITÉS MESURÉES

Mais si le sentiment d'inégalité est stable, les inégalités réelles entre hommes et femmes ont-elles pour autant stagné au cours des dernières années ou décennies ?

Un léger mieux dans le partage des tâches ménagères

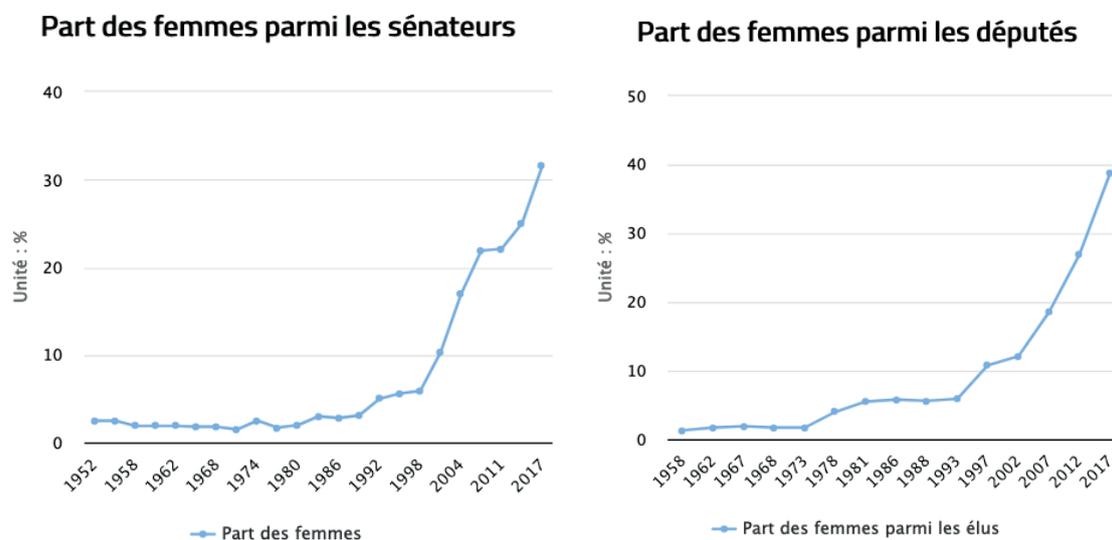
Les rares statistiques disponibles dans le domaine des inégalités au sein de la cellule familiale montrent une tendance à l'amélioration de la situation : par exemple, entre 1999 et 2010, le temps dédié au travail domestique par les femmes a baissé de 22 minutes par jour, là où celui des hommes a augmenté d'une minute. Cette convergence témoigne d'une situation qui reste toutefois très éloignée de la parité puisque les femmes consacraient en moyenne en 2010 chaque jour 1h26 de plus aux tâches domestiques que les hommes.

Evolution du partage des tâches domestiques selon le sexe						
Unité : heures et minutes						
	Hommes			Femmes		
	1999	2010	Evolution	1999	2010	Evolution
Temps domestique	01:59	02:00	0:01	03:48	03:26	- 00:22
- Dont ménage, courses	01:04	01:08	00:04	03:06	02:35	- 00:31
- Dont soins aux enfants et adultes	00:11	00:18	00:07	00:27	00:36	00:09
- Dont bricolage	00:30	00:20	- 00:10	00:04	00:05	00:01
- Dont jardinage, soins aux animaux	00:14	00:14	00:00	00:11	00:10	- 00:01

Lecture : en 2010, en France métropolitaine, un homme consacre 2h par jour à des tâches domestiques, contre 3h26 pour une femme (Observatoire des inégalités, 2019 ; données Insee).

Une amélioration également dans l'accès au pouvoir

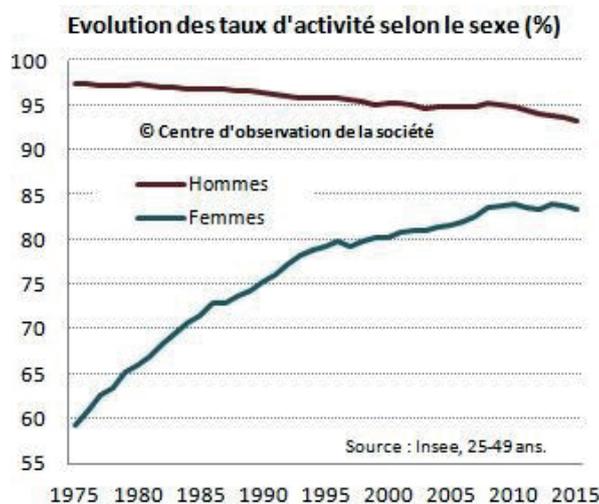
Les statistiques dans le domaine de l'accès aux postes clés sont plus nombreuses et plus faciles à construire. Dans le domaine politique en particulier, la progression est spectaculaire : les femmes sont aujourd'hui respectivement 38,7 % à l'assemblée nationale et 31,6 % au Sénat. Dans ces deux assemblées, ce taux était inférieur à 2 % dans le milieu des années 1970, et inférieur à 20 % au début des années 2000.



Lecture : en 2017, 31,6 % des sénateurs et 38,7 % des députés sont des femmes (Observatoire des inégalités, 2018 ; données HCE & Insee).

Du mieux également dans le secteur du travail

Enfin, puisque les Français semblent considérer que la question de la parité est particulièrement sensible dans le domaine du travail, il faut constater que là aussi les choses ont tendance à s'améliorer. Sans surprise, le taux d'emploi des femmes a fortement et régulièrement augmenté au cours des dernières décennies, malgré un ralentissement après 2000 : le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans (qui rapporte le nombre d'actifs à la population totale d'un âge donné de femmes) est aujourd'hui d'environ 83 %, tandis que celui des hommes tend à baisser pour atteindre aujourd'hui 93 %.

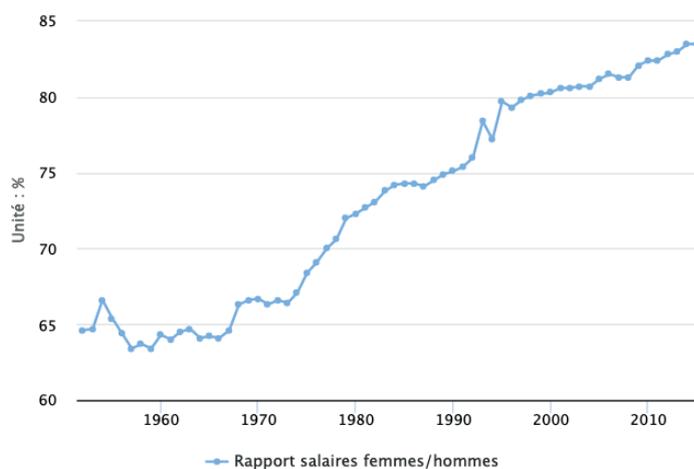


Lecture : en 2015, 83 % des femmes de 25-49 ans étaient actives (Centre d'observation de la société, 2019 ; données Insee).

La banalisation de la présence des femmes dans le monde du travail ne signifie évidemment pas qu'elles y occupent une place équitable en comparaison de celle des hommes. Par exemple, en 2015 en France, les femmes perçoivent en moyenne 74,3 % du salaire des hommes. Autrement dit, elles gagnent en moyenne 25,7 % de moins que les hommes. Ces écarts s'expliquent notamment par une part plus importante de temps partiels chez les femmes. En neutralisant cet effet, on constate toutefois que les écarts sont encore importants puisque les femmes touchent seulement 83,7% du salaire des hommes en équivalent temps plein (Darès, 2015).

Même si la parité n'est pas encore pour demain, il faut constater que ces inégalités ont toutefois connu une forte baisse au cours des dernières décennies : les femmes gagnaient 65 % du salaire des hommes en équivalent temps plein à la fin des années 1960, contre presque 84 % en 2015.

Salaires moyen des femmes rapporté à celui des hommes



Lecture : en 2015, le salaire moyen des femmes qui travaillent à temps complet est égal à 83,7 % de celui des hommes. (Observatoire des inégalités, 2019 ; données Insee).

⇒ ANALYSE

DES INÉGALITÉS DE GENRE DE MOINS EN MOINS ACCEPTÉES ?

En première approche, ces quelques données font apparaître au moins deux paradoxes. D'une part, on constate un premier écart entre « perception » et « réalité » dans la hiérarchie des formes d'inégalités : la situation d'inégalité est jugée plus acceptable dans le domaine familial que dans le domaine du travail, alors que les chiffres montrent que les inégalités sont plus fortes en matière de partage des tâches ménagères (les femmes passent 1,7 fois plus de temps à s'occuper de tâches ménagères que les hommes) qu'en matière d'écarts de salaires (elles gagnent 84 % du salaire des hommes en équivalent temps plein). Cet écart entre la perception de l'injustice et la réalité mesurée peut s'expliquer de plusieurs façons : peut-être parce que la situation d'inégalité dans les tâches ménagères est moins bien perçue car plus difficilement chiffrable ; ou peut-être encore parce qu'elle est davantage intériorisée comme une situation « normale » ou « naturelle ».

D'autre part, on constate un écart dans l'évolution de la perception des inégalités entre les hommes et les femmes (qui restent stables) et les statistiques – qui montrent que ces inégalités ont tendance à baisser dans de nombreux domaines allant des tâches domestiques aux salaires, en passant par l'accès au pouvoir politique. Comment peut s'expliquer ce décalage entre des tendances qui s'améliorent et une perception qui n'évolue pas ?

Des améliorations qui ne signifient pas pour autant l'équité : l'effet de plafond de verre ?

Tout d'abord, il faut souligner que les améliorations mesurées ne signifient pas pour autant que l'équité est atteinte, loin s'en faut. Qu'il s'agisse de la répartition des tâches ménagères ou encore de celle des salaires, les tendances constatées au cours des dernières années ne nous amèneraient à une situation d'équité qu'au bout de plusieurs décennies. Dans le domaine des salaires, par exemple, le ralentissement de la marche vers l'équité depuis les années 1990 peut paraître frustrant : en prolongeant la courbe des années 1970-80 (figure ci-contre), nous aurions aujourd'hui quasiment atteint une situation d'équité. Ce ralentissement illustre le phénomène de « plafond de verre » décrit par certains sociologues, selon lequel la progression des femmes vers l'équité s'arrête à partir d'un certain niveau. Ce ralentissement des progrès explique peut-être pourquoi certains Français ont l'impression d'une stagnation, voire d'un recul : dans une enquête de 2018 réalisée pour la DREES, seulement la moitié (47 %) des français considéraient que les inégalités entre les hommes et les femmes avaient baissé au cours des dix années précédentes, ce que montrent pourtant presque toutes les statistiques (DREES, 2018).

Une exigence d'équité qui augmente plus rapidement dans la société ?

Mais le décalage entre le ressenti des Français et les statistiques est peut-être également dû à une exigence de plus en plus forte de la société à l'égard de l'égalité entre les sexes. La DREES interprète par exemple cet écart comme le signe d'une « *sensibilité aux inégalités entre les femmes et les hommes qui continue de progresser* » (DREES, 2018). Les exigences de la société progressant plus rapidement que ne baissent les inégalités, cela expliquerait le décalage entre le ressenti des Français et la réalité mesurée.

BIBLIOGRAPHIE

- Centre d'Observation de la Société, 2017, « Le taux d'activité des hommes et des femmes en baisse », mis en ligne le 10 avril 2017 sur [observationsociete.fr](http://www.observationsociete.fr), <http://www.observationsociete.fr/hommes-femmes/emploi/levolution-des-taux-dactivite-en-periode-de-crise.html>
- DARES, 2015. « Ségrégation professionnelle et écarts de salaires femmes-hommes », DARES Analyses 2015-082, mis en ligne sur le site dares.travail-emploi.gouv.fr le 6 novembre 2015, <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/segregation-professionnelle-et-ecarts-de-salaires-femmes-hommes>
- DREES, 2018. « Les Français plus sensibles aux inégalités de revenus et attachés au maintien des prestations sociales. Résultats du Baromètre d'opinion 2018 ». Les dossiers de la DREES n°35, avril 2019. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd35.pdf> (données mises en ligne : <http://dataviz.drees.solidarites-sante.gouv.fr/Barometre-DREES/>)
- Kantar & Fondation des Femmes, 2019. « Le regard des Françaises et des Français sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Étude réalisée par internet, du 30 janvier au 1^{er} février 2019, pour la Fondation des Femmes, auprès d'un échantillon de 1005 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus et constitué selon la méthode des quotas. Mise en ligne le 4 mars 2019 sur fr.kantar.com, <https://fr.kantar.com/opinion-publique/societe/2019/le-regard-des-francaises-et-des-francais-sur-l-egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/>

- Observatoire des inégalités, 2016. « L'inégale répartition des tâches domestiques entre les femmes et les hommes », mis en ligne le 29 avril 2016 sur [inegalites.fr](https://www.inegalites.fr/L-inegale-repartition-des-taches-domestiques-entre-les-femmes-et-les-hommes), <https://www.inegalites.fr/L-inegale-repartition-des-taches-domestiques-entre-les-femmes-et-les-hommes>
- Observatoire des inégalités, 2018. « La part des femmes progresse à l'Assemblée et au Sénat », mis en ligne le 4 décembre 2018 sur [www.inegalites.fr](https://www.inegalites.fr/paritefemmeshommespolitique?id_theme=22), https://www.inegalites.fr/paritefemmeshommespolitique?id_theme=22
- Observatoire des inégalités, 2019. « L'évolution des inégalités de salaires entre hommes et femmes », mis en ligne le 5 mars 2019 sur [inegalites.fr](https://www.inegalites.fr/L-evolution-des-inegalites-de-salaires-entre-hommes-et-femmes?id_theme=22), https://www.inegalites.fr/L-evolution-des-inegalites-de-salaires-entre-hommes-et-femmes?id_theme=22

Le sentiment d'injustice est beaucoup plus fort dans les communes du péri-urbain et les communes rurales que dans les grandes agglomérations. (...) On peut l'expliquer par le fait que les charges contraintes sont plus importantes dans les territoires ruraux et péri-urbains (...), au fait qu'il y a un sentiment d'abandon dû à la diminution de la présence des services publics, un accès à l'enseignement supérieur ou aux soins plus compliqué, etc.

Alain Forsé, Millénaire3

LE SENTIMENT D'INJUSTICE TERRITORIALE

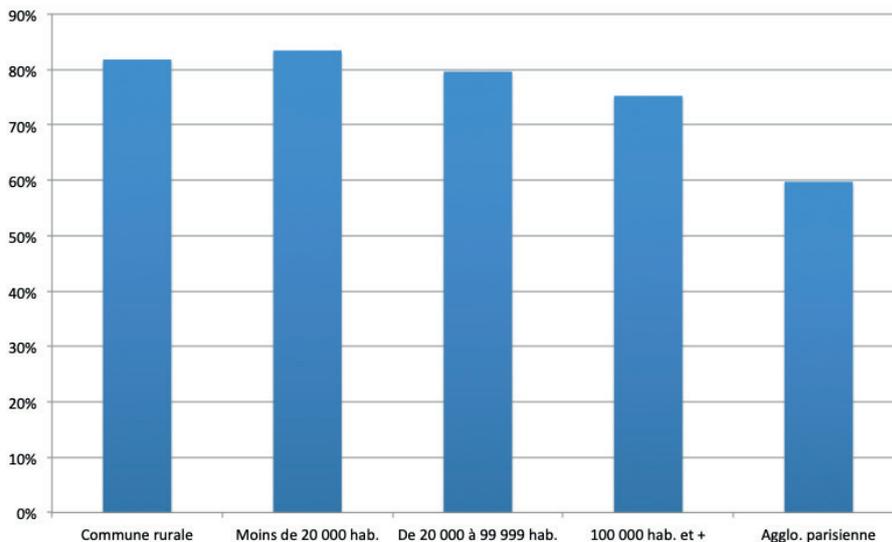
serait davantage lié au sentiment d'abandon des habitants qu'à leur pauvreté

Le mouvement des gilets jaunes a révélé en 2018 le malaise d'une partie de la population française qui vit en province, dans les espaces périurbains ou ruraux. Les statistiques montrent pourtant que ces territoires sont loin d'être les plus déshérités, puisque la pauvreté se concentre encore aujourd'hui très majoritairement dans les grandes agglomérations. Mais le sentiment d'abandon est plus marqué dans ces espaces périphériques, où les services publics sont généralement moins présents. Le sentiment d'injustice territoriale serait ainsi davantage lié au sentiment de délaissement qu'à la pauvreté des habitants.

⇒ PERCEPTION

LE SENTIMENT D'INJUSTICE EST UN PEU PLUS FORT DANS LES « PÉRIPHÉRIES »...

Si on en croit le baromètre publié par la DREES en 2018, le sentiment que la société française est plutôt injuste est partagé par 76 % des Français. Ce sentiment est en bonne partie corrélé à des facteurs socio-économiques : les Français moins diplômés, précaires et/ou disposant de faibles revenus sont par exemple beaucoup plus nombreux à considérer que la société est injuste. Mais cet avis est également davantage partagé par les habitants des communes rurales et des petites et moyennes villes. Alors que seulement 60 % des habitants de l'agglomération parisienne considèrent la société comme injuste, 80 % des habitants des villes de 20 000 à 99 000 habitants partagent cet avis. Ce taux monte à 83 % dans les petites villes (moins de 20 000 habitants) et 82 % dans les communes rurales. Même si ces catégories de lieux d'habitat ne recouvrent pas celles de l'Insee évoquées plus loin, on constate toutefois que le degré d'urbanité impacte nettement le sentiment d'injustice : celui-ci est nettement plus marqué loin des grandes agglomérations.



Pourcentage de la population française partageant le sentiment que la société française est plutôt injuste, en fonction du lieu de vie

Lecture :
82 % des habitants des communes rurales considèrent que la société française est plutôt injuste, contre 60 % des habitants de l'agglomération parisienne (Source : DREES, 2018)

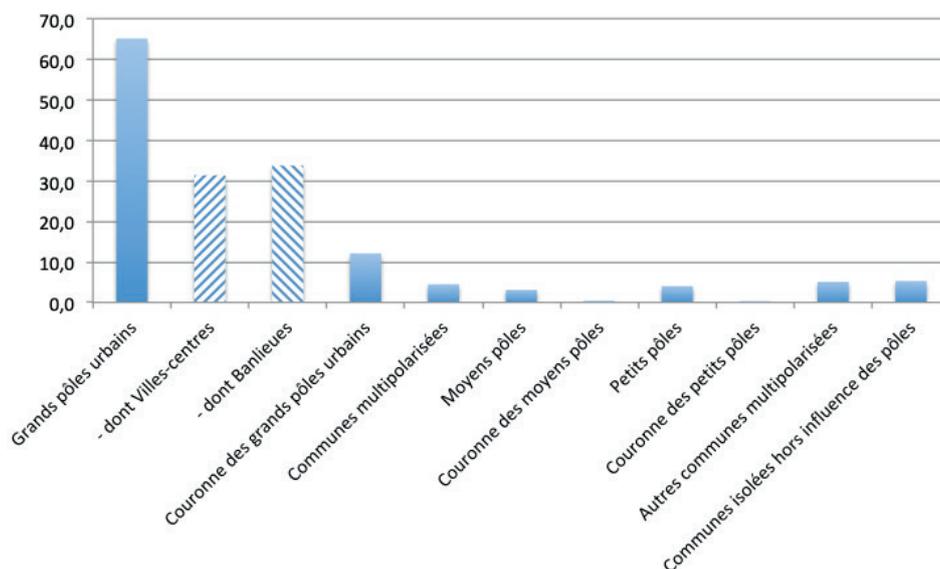
À ce stade, on pourrait penser que ces écarts entre territoires s'expliquent tout simplement par les différences de profils socio-économiques de leurs habitants. En particulier, puisque le premier facteur d'injustice ressenti est l'écart des revenus, le sentiment d'injustice devrait être plus présent dans les territoires où se concentrent les personnes les plus pauvres...

⇒ STATISTIQUES

...POURTANT, LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS SONT CONCENTRÉES DANS LES GRANDS PÔLES URBAINS

La pauvreté est concentrée dans les villes

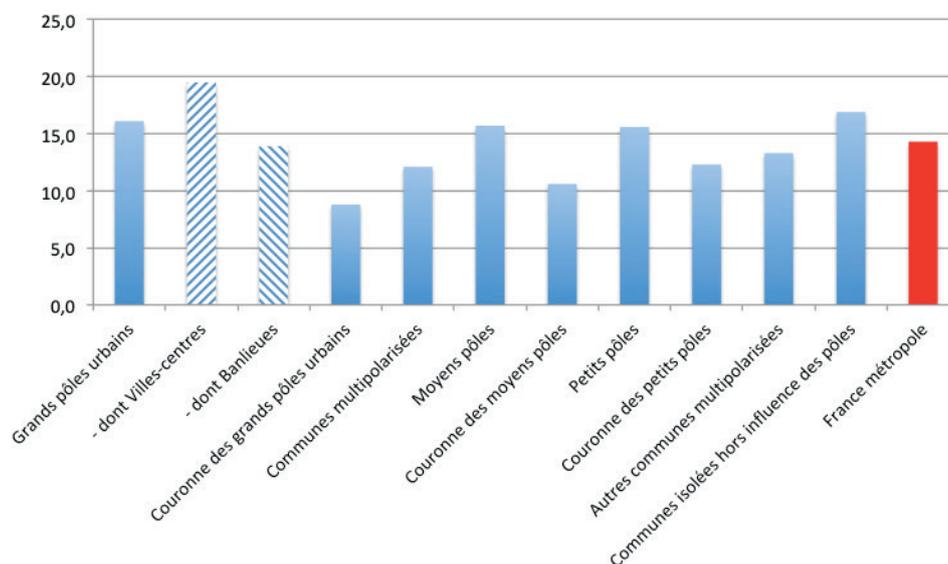
Or les statistiques sur les niveaux de vie montrent sans ambiguïté que la pauvreté se concentre aujourd'hui encore massivement dans les villes : 65,2 % des pauvres vivent dans les grands pôles urbains, dont un peu moins de la moitié dans les villes centres et l'autre partie dans les banlieues. Au contraire, ce sont les espaces périurbains des petits et moyens pôles qui comptent les effectifs les plus faibles de population pauvre (0,4 % de la population pauvre réside par exemple dans les couronnes des moyens pôles) (Insee, 2015).



Répartition de la population pauvre en France métropolitaine (% du total)

Lecture : 65,2 % de la population de la France métropolitaine vivant sous le seuil de pauvreté réside dans les grands pôles urbains (Insee, 2015).

Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que la population est plus importante dans les grands pôles urbains, d'où la nécessité de mesurer également la pauvreté en pourcentage de la population présente sur chaque territoire. Cet exercice ne change en réalité pas tellement le constat : les taux de pauvreté sont en effet là encore plus élevés dans les grands pôles urbains, où 16,1 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Dans ces grands pôles urbains, la pauvreté bat des records dans les villes-centres avec 19,5 % de taux de pauvreté, soit davantage que dans les banlieues (13,9 %), ce qui s'explique notamment par des situations très hétérogènes (banlieues riches versus banlieues pauvres). Au contraire, les taux de pauvreté monétaire les plus faibles se situent tous dans les couronnes des pôles urbains : de 12,2 % dans les couronnes des petits pôles à 8,8 % dans les couronnes des grands pôles. On notera que c'est dans cette couronne des grands pôles urbains que les revenus médians sont également les plus élevés (Insee, 2015).



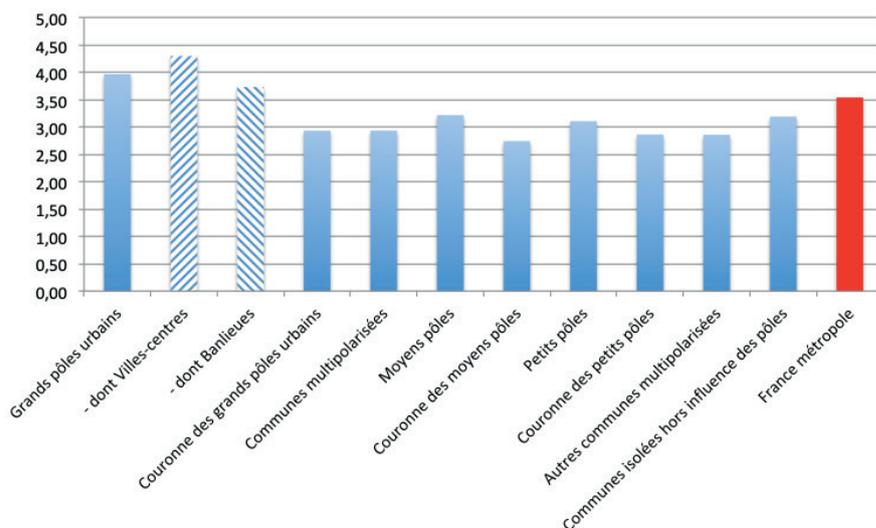
Taux de pauvreté en % de la population

Lecture : 16,1 % des habitants des grands pôles urbains vivent au-dessous du seuil de pauvreté, équivalant à 60 % du niveau de vie médian (Source : Insee, 2015)..

Les inégalités sont également plus fortes dans les grands pôles et moins présentes dans le périurbain

La pauvreté peut également s'appréhender de manière relative : à revenus identiques, on se sentira plus pauvre dans un territoire où la richesse est davantage présente. D'où l'importance d'observer également les inégalités. L'Insee fournit pour chaque type de territoires les niveaux des premiers et neuvième déciles de niveau de vie, ce qui permet de calculer le rapport interdécile D9/D1, un indicateur souvent utilisé pour mesurer les inégalités. Mais là encore, on constate que les écarts sont de loin les plus forts dans les grands pôles urbains, et en particulier dans les villes-centres où ce rapport dépasse la barre des 4 –ce qui signifie que le niveau de revenu qui sépare les 10 % les plus riches du reste de la population est quatre fois plus élevé que le revenu maximum des 10 % les plus pauvres. Et là encore, ces inégalités sont les plus faibles dans les espaces périurbains, c'est-à-dire les couronnes des pôles urbains où le rapport interdécile ne dépasse jamais les 3 (Insee, 2015).

Contrairement à ce que l'on aurait pu imaginer, les territoires les plus touchés par le sentiment d'injustice ne sont donc pas ceux qui concentrent le plus la pauvreté ou les inégalités. Cela signifie que les raisons de ce sentiment sont à chercher ailleurs...



Rapport interdécile D9/D1 des niveaux de vie des ménages

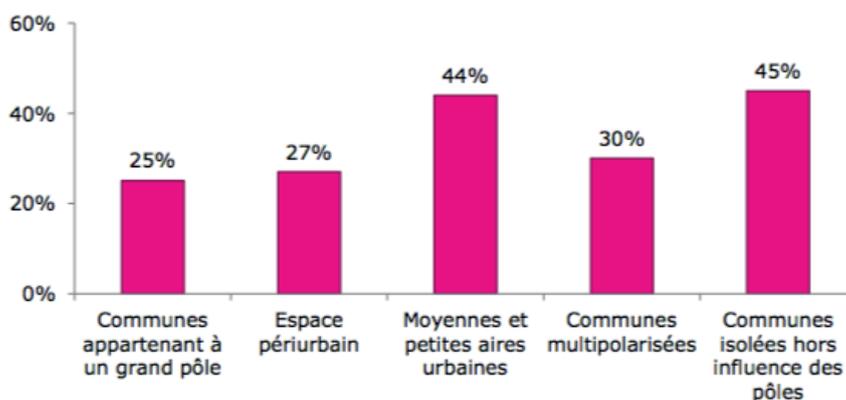
Lecture : Dans les grands pôles urbains, le rapport interdécile D9/D1 est de 3,97. Autrement dit, le plus « pauvre » des 10% les plus riches gagne 3,97 fois plus que le plus « riche » des 10% les plus pauvres (Source : nos calculs basés sur Insee, 2015).

⇒ ANALYSE

UNE « FRANCE PÉRIPHÉRIQUE » QUI SE SENT ABANDONNÉE PAR LES POLITIQUES PUBLIQUES ?

Le sentiment de délaissement est particulièrement fort dans la « France périphérique »

Une première explication possible est à chercher du côté du sentiment de délaissement ou d'abandon. Une étude du Credoc menée en 2017 montre à ce propos que près de 30 % des Français ont aujourd'hui le sentiment d'habiter dans un territoire délaissé par les pouvoirs publics. Le Credoc remarque au passage que « *le sentiment de délaissement et le sentiment de vivre dans un territoire en difficulté sont fortement liés, sauf dans les quartiers prioritaires.* » En effet, dans ces derniers, les habitants ont davantage « *conscience de vivre dans un territoire qui bénéficie d'une action renforcée de la part des pouvoirs publics* », si bien que le sentiment d'abandon n'y est pas plus élevé que dans la moyenne du territoire Français. Au contraire, les habitants des territoires ruraux et/ou éloignés des grands pôles métropolitains sont ceux qui se sentent le plus abandonnés. L'étude du Credoc montre que, dans les communes isolées hors d'influence des pôles urbains, 45 % des habitants ont le sentiment d'habiter un territoire délaissé des pouvoirs publics. Ils sont également 44 % à partager cet avis dans les moyennes et petites aires urbaines – contre 32% dans les quartiers prioritaires et 25 % dans les grands pôles urbains (Credoc, 2017).



Sentiment de délaissement selon le zonage des aires urbaines

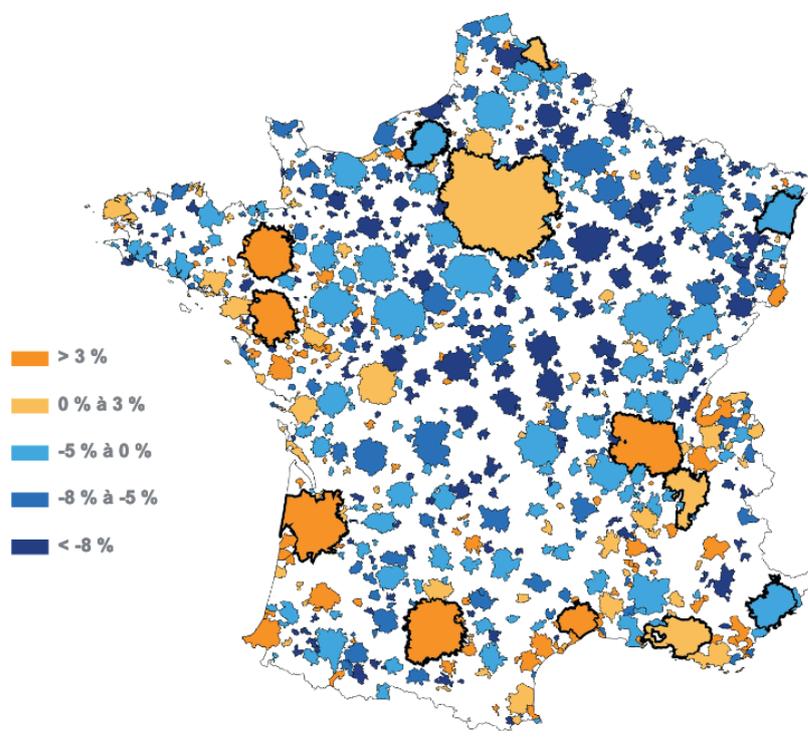
Lecture : 25 % des habitants des communes appartenant à un grand pôle se disent plutôt ou tout à fait d'accord avec l'idée que leur territoire est délaissé par les pouvoirs publics (Credoc, 2017)

Il est donc probable que le sentiment d'injustice soit plus présent dans les territoires qui se sentent délaissés par les politiques publiques, et ce même dans le cas où le niveau et les conditions de vie des habitants y sont en moyenne plus favorables.

De nombreux autres facteurs peuvent encore intervenir

Ce sentiment d'abandon ne suffit sans doute pas à expliquer à lui seul les écarts de sentiment d'injustice territoriale. Certains auteurs avancent par exemple l'idée selon laquelle les dépenses contraintes (ou pré-engagées), dont la part a fortement augmenté ces dernières décennies, seraient proportionnellement plus fortes en milieu périurbain et rural (voir par exemple l'interview de Samuel Depraz) ; il en résulterait des situations en termes de pouvoir d'achat que l'analyse des seuls revenus ne permettrait pas de déceler. Mais cet argument est nuancé par d'autres auteurs, qui constatent que le coût du logement, de loin le premier poste de dépenses contraintes, est nettement plus élevé dans les centres urbains (Maurin, 2019).

Il faut également souligner que les catégories de territoires utilisées dans les différentes enquêtes ou statistiques ne se recouvrent pas toujours, ce qui rend l'analyse difficile. Plus encore, des catégories comme le « périurbain » ou les « villes moyennes » peuvent recouvrir des réalités économiques et sociodémographiques complètement différentes selon les cas. Les études publiées par France Stratégie montrent par exemple que les petites et moyennes villes situées dans la zone d'influence des aires métropolitaines profitent largement de la croissance économique et des emplois générés par la métropolisation ; au contraire, les « mêmes » petites et moyennes villes situées en dehors de ces zones d'influence connaissent des situations de crise économique et démographique marquées (France Stratégie, 2017). Opérer des moyennes dans ce contexte de forte hétérogénéité réduit probablement la pertinence de l'analyse.



Évolution de l'emploi des 25-54 ans entre 2006 et 2013 par aire urbaine

Lecture : dans l'aire urbaine de Lyon, le nombre d'emplois des 25-54 ans a augmenté de plus de 3 % entre 2006 et 2013. Dans l'aire urbaine de Troyes, il a baissé de plus de 8 % sur la même période (France Stratégie, 2017).

Au final, on retiendra que le sentiment d'injustice dépend avant tout des caractéristiques sociodémographiques des ménages. Le lieu de vie influence toutefois ce sentiment, notamment lorsque ce territoire est considéré par ses habitants comme délaissé par les politiques publiques.

BIBLIOGRAPHIE

- Credoc, 2017. « Les Français et leurs territoires : vécus et attentes vis-à-vis des pouvoirs publics », Coll. des rapports, n°336, Credoc, novembre 2017 (résultats obtenus à partir du dispositif permanent du Credoc « Conditions de vie et opinions des Français » auprès de 2000 Français âgés de douze ans et plus, méthode des quotas basée sur sexe, âge et profession après stratification par région et catégorie d'agglomération). <http://www.credoc.fr/publications/abstract.php?ref=R336>
- DREES, 2015. Le baromètre d'opinion de la DREES, 2015. Ministère des solidarités et de la santé, DREES, 0206/2015, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/open-data/aide-et-action-sociale/article/le-barometre-d-opinion-de-la-drees>
- France Stratégie, 2017. « Dynamique de l'emploi et des métiers : quelle fracture territoriale ? » in La note d'analyse, n°53, février 2017, <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na53-fractures-territoriales-ok.pdf>
- INSEE, 2015. « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », in Insee Première, n° 1552, 02/06/2015, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1283639>
- Maurin L., 2018. « La pauvreté du rural est surestimée » in Alternatives Économiques, Juillet 2019, <https://www.alternatives-economiques.fr/pauvrete-rural-surestimee/00087410>

La justice environnementale
consiste à prendre en considération les injustices sociales
dans un espace donné et auxquelles se rajoutent les problématiques écologiques
qui pèsent plus fortement sur les classes inférieures de la société. De ce point de vue, la question
renvoie à des cumuls d'injustices – sociale, environnementales, raciales, etc.

Ivan Sainsaulieu, Millénaire3

LES INJUSTICES ENVIRONNEMENTALES SONT RÉELLES, mais pas forcément ressenties comme telles par ceux qui en sont victimes

L'injustice environnementale décrit une situation dans laquelle les populations les plus démunies se trouvent exposées à davantage de nuisances environnementales. Cette injustice « objective » est constatée dans de nombreux domaines : exposition aux bruits, à la pollution atmosphérique, aux risques industriels, etc. Pourtant, elle ne fait pas l'objet d'une forte revendication de la part de ses victimes.

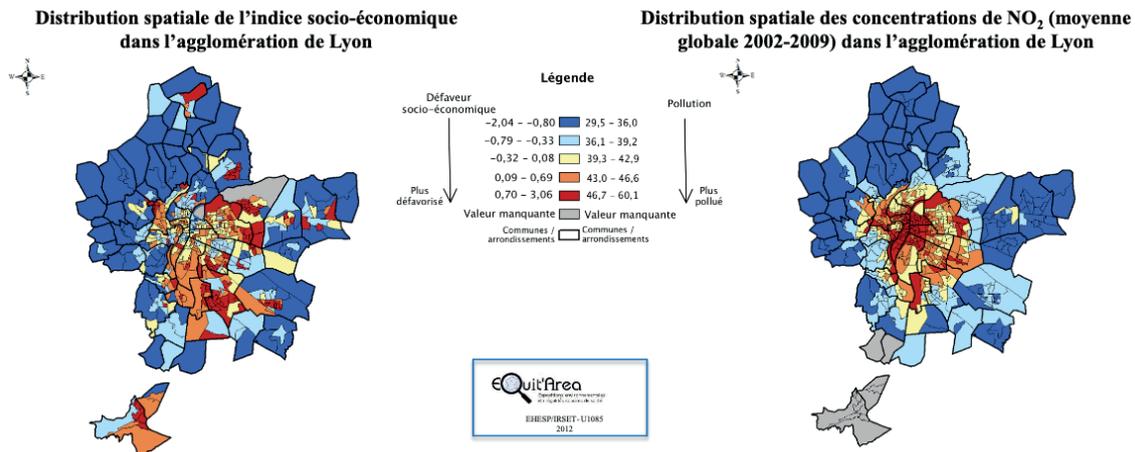
⇒ STATISTIQUES

LES PAUVRES ET LES DÉFAVORISÉS SONT DAVANTAGE EXPOSÉS AUX NUISANCES ET AUX POLLUTIONS

L'idée de justice environnementale est née aux États-Unis dans la seconde moitié du XX^e siècle, suite au constat des injustices dont étaient victimes les plus pauvres et les minorités ethniques en matière d'exposition aux nuisances environnementales. L'injustice environnementale est depuis entendue comme un cumul d'inégalités : une situation dans laquelle les plus démunis sur le plan socioéconomique ou culturel sont exposés à des nuisances environnementales plus importantes –ou ont un accès plus difficile à un environnement de qualité. De telles situations sont très récurrentes et documentées aux USA. Mais elles sont également présentes en France, bien que moins nettement chiffrées et répertoriées.

Les défavorisés sont souvent davantage exposés aux pollutions atmosphériques

C'est particulièrement le cas dans les agglomérations, et concernant certains polluants liés au trafic automobile. Une étude menée sur plusieurs agglomérations françaises montre que, à l'exception de Paris qui représente un cas très particulier, les concentrations de NO₂ sont en moyenne plus fortes dans les quartiers les plus défavorisés sur le plan socio-économique, du fait notamment de la proximité plus fréquente d'axes routiers majeurs (Equit'Area, 2012).



Commentaire : la comparaison de la distribution spatiale de l'indice de défaveur (carte de gauche) avec celle des concentrations de NO₂ (droite) met en évidence une certaine similitude : lorsque le niveau de défaveur augmente, les concentrations moyennes en NO₂ augmentent également. On note cependant des exceptions au Sud et à l'Est de Lyon (...) avec des concentrations en NO₂ plus faibles (et un trafic routier moins dense) alors que la défaveur sociale y est plus marquée. (Source : Equit'Area, 2012)

Les défavorisés sont davantage exposés aux nuisances sonores

Là encore, la proximité plus fréquente des axes routiers dans les quartiers modestes est en cause. À Grenoble, il a été établi que 80 % du parc de logements sociaux est situé à moins de 300 mètres de l'autoroute urbaine. Un rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles montrait en 2004 que, du fait de la proximité d'infrastructures routières ou ferroviaires, 45% des ZUS faisaient l'objet d'un « point noir » du bruit, c'est-à-dire qu'elles étaient soumises au moins partiellement à un dépassement des valeurs réglementaires d'exposition au bruit (65 à 70 dB) (chiffres rapportés par Crosemarie, 2015). En France, hors Paris, seuls 2,3 % des habitants sont soumis à un tel dépassement (Observatoire des Territoires, 2015).

Les défavorisés sont davantage exposés aux risques et nuisances industriels : les sites industriels présentant des risques ou des nuisances (centres d'enfouissement, usines d'incinération, sites classés Seveso) sont très inégalement répartis et se concentrent à proximité de zones où vivent généralement des populations modestes. Deux études menées en France révèlent par exemple « une plus forte exposition des populations comportant une forte proportion d'étrangers et de nationaux d'origine étrangère aux risques liés à la présence de sites de stockage de déchets dangereux », mais aussi « une corrélation positive entre présence d'incinérateurs et présence de populations à faible revenus et/ou immigrées » (rapporté par Crosemarie, 2015).

Plus généralement, et sans grande surprise, on constate que la qualité du cadre de vie a un impact important sur les prix des logements, et donc sur les profils socio-économiques des ménages qui les habitent. La proximité d'un parc urbain tend à valoriser les logements, tandis que la présence d'une voie urbaine ou d'un site industriel les dévalorise.

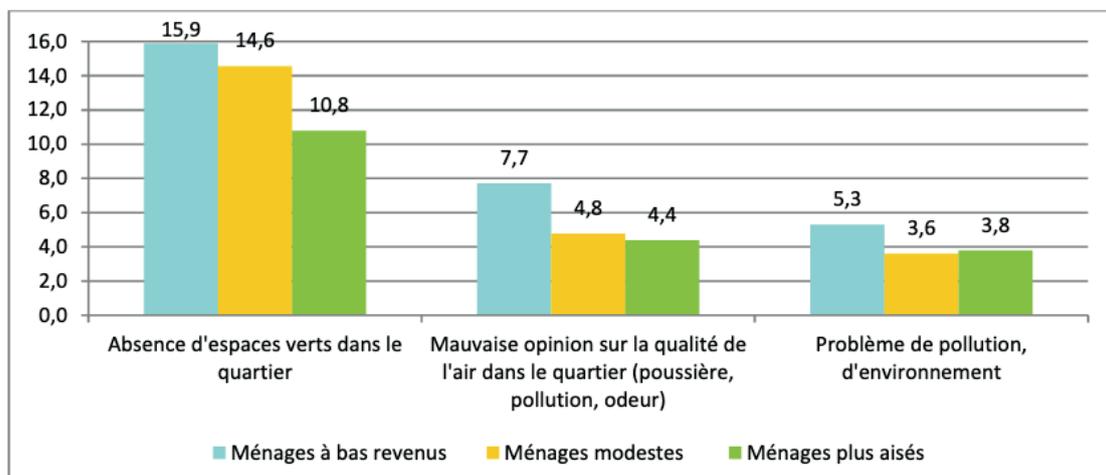
⇒ PERCEPTION

L'EXPOSITION AUX NUISANCES N'EST PAS VÉCUE COMME UNE INJUSTICE MAJEURE PAR LES PLUS MODESTES

Les plus défavorisés sont conscients d'être plus exposés...

Dans son enquête logement menée en 2013, l'Insee montre que les plus défavorisés sont globalement conscients que leur cadre de vie est de moins bonne qualité : en moyenne, les ménages à bas revenus se plaignent par exemple davantage de ne pas

avoir d'espaces verts à proximité de leur logement. Ils sont également plus nombreux à trouver que la qualité de l'air est mauvaise dans leur quartier, ou encore que leur logement souffre d'un défaut de pollution ou d'environnement (Insee 2013, cité par Calvo et al., 2019). Mais si les ménages à bas revenus sont plus nombreux à avoir une mauvaise opinion de leur cadre de vie, les niveaux d'insatisfaction sont toutefois relativement faibles et peu éloignés de la moyenne.



Part des ménages confrontés aux problèmes environnementaux, selon le niveau de vie, en 2013

Lecture : 15,9 % des ménages à bas revenus disent ne pas avoir d'espaces verts dans leur quartier, contre 10,8 % des ménages plus aisés (source : Insee, enquête logement 2013, tiré de Calvo et al., 2019).

...mais ils se plaignent moins

Cet écart de perception assez faible entre ménages à bas revenus et ménages aisés signifie peut-être que leurs exigences sont différentes. Ce « relativisme » semble confirmé par certaines enquêtes sur les nuisances sonores : alors que les catégories sociales inférieures (CSP-) sont en moyenne plus exposées que les catégories supérieures (CSP+), elles se considèrent moins souvent victimes du bruit. Ainsi, 90 % des CSP+ déclarent être (au moins un peu) gênés par des nuisances sonores à leur domicile, contre 85 % des CSP- et 82 % des inactifs non retraités (Ifop, 2014). Une enquête de l'Ademe aboutit à peu près au même constat concernant la qualité de l'air extérieur : 53 % des CSP+ disent avoir déjà ressenti des troubles liés à la pollution atmosphérique extérieure, contre 41 % des CSP- (Ademe & Opinionway, 2017)*. Dans les deux cas, ceux qui sont objectivement les plus exposés semblent également ceux qui se plaignent le moins de la situation.

⇒ ANALYSE

LES NUISANCES ENVIRONNEMENTALES, UNE PRÉOCCUPATION SECONDAIRE POUR LES CLASSES POPULAIRES ?

L'injustice environnementale – c'est-à-dire le cumul d'inégalités socioéconomiques et environnementales – n'est donc pas nécessairement vécue par ceux qui en sont victimes comme une injustice, ou tout du moins pas comme une injustice majeure. Autrement dit, l'injustice « objective » n'est pas mécaniquement génératrice de « sentiment d'injustice ».

* On notera que les sentiments d'exposition au bruit et à la pollution de l'air extérieur sont assez corrélés à la taille de l'agglomération. Toutefois, les écarts de perception entre CSP ne peuvent s'expliquer par ce seul facteur.

Les nuisances environnementales, une gêne relative ?

Une première explication possible est la différence de ressenti : il se peut que les individus aient des niveaux d'exigence variables selon les catégories de population auxquelles ils appartiennent – en l'occurrence, les plus démunis seraient moins exigeants que les plus aisés en termes de qualité du cadre de vie, ou plus habitués à un environnement dégradé. Les enquêtes sur les nuisances sonores apportent un éclairage intéressant à ce propos : nous avons vu que les données montrent que les personnes issues des CSP- sont en moyenne davantage exposées au bruit extérieur (notamment au bruit routier) que les membres des CSP+ ; pourtant, ils se plaignent un peu moins du bruit en général et, tout aussi étonnant, ils se plaignent davantage du bruit de voisinage que du bruit routier. Au contraire, les CSP+ se plaignent avant tout du bruit routier (auxquels ils sont en moyenne moins exposés que les CSP-)(Ifop, 2014). Il se peut que les ménages modestes relativisent leur surexposition aux bruits routiers du fait de l'exposition encore plus importante aux bruits de voisinage dont ils semblent être victimes.

	Les voisins (vie quotidienne, travaux, animaux...)	La circulation de véhicules (deux roues, voitures, poids lourds...)	La circulation aérienne (avions, hélicoptères...)	Les équipements du domicile (ventilation, tuyauteries, ascenseurs...)	Les chantiers de construction, de BTP
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
ENSEMBLE	38	37	5	5	4
PROFESSION DE L'INTERVIEWE(E)					
ACTIF	39	35	4	5	5
CSP+	36	43	1	3	4
Artisan ou commerçant (*)	43	34	-	8	3
Profession libérale, cadre supérieur	34	45	1	2	4
Profession intermédiaire	46	37	3	4	2
CSP-	38	30	7	5	6
Employé	38	30	7	4	7
Ouvrier	38	29	8	7	6
INACTIF	34	40	7	5	3
Retraité	34	41	7	5	3
Autre inactif	35	38	7	5	3

Principales sources de nuisance sonores à son domicile

Lecture : 43% des CSP+ citent la circulation de véhicules comme première source de nuisance sonore, contre 30% des CSP- (source : Ifop, 2014)..

Les préoccupations environnementales sont moins présentes parmi les ménages modestes

Il est également possible que les préoccupations environnementales soient moins fortes parmi les populations défavorisées. Davantage victimes des nuisances, elles auraient tendance à moins se plaindre car elles doivent faire face à d'autres difficultés qui rendent les nuisances environnementales secondaires. Certains sondages montrent par exemple que les préoccupations environnementales sont en moyenne plus fortes parmi les populations disposant d'un fort capital culturel et économique – même si paradoxalement leur empreinte écologique est généralement plus importante (Sessego & Hébel, 2019). Un récent sondage montrant que l'environnement est devenu la préoccupation première des Français nous apprend également que les plus inquiets sont les 18-24 ans, les diplômés, les cadres et les professions intermédiaires. La crise écologique est non seulement devenue la première préoccupation de ces populations, mais s'il fallait choisir d'agir contre l'urgence environnementale ou la crise sociale, elles opteraient aujourd'hui majoritairement pour la première (citée dans Le Monde, 2019).

Les capacités de mobilisation et de contestation des pauvres seraient moindres

Enfin, la littérature académique sur la justice environnementale aux USA a largement démontré que les populations les moins aisées disposent en général de capacités de mobilisation moindres pour s'opposer aux projets générant des nuisances environnementales. Cette contestation resterait l'apanage des populations disposant d'un capital culturel et relationnel plus développé.

BIBLIOGRAPHIE

- Ademe & Opinionway, 2017. « Enquête environnement, vague 4 ». Étude réalisée par Internet, du 11 au 21 septembre 2017, pour l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, auprès d'un échantillon de 1 011 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus et constitué selon la méthode des quotas. <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/enquete-environnement-air-energie-ademe-barometre-2017-annexe.pdf>
- Calvo M., Hananel J., Loubet A. et Richet-Mastain L. (DREES), 2019. « Conditions et dépenses de logement selon le niveau de vie des ménages », Les dossiers de la DREES n°32, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd32.pdf>
- Crosemarie P., 2015. « Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques, Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental », Les éditions du Journal Officiel, Paris. https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/2015/2005_02_inegalites_environnementales_sociales.pdf
- Equit'area, 2012. Données combinées, mises en ligne sur le site equitarea.org/, <http://equitarea.org/index.php/fr/donneescarto/donnees-combinees>
- Ifop, 2014. « Les Français et les nuisances sonores », Étude réalisée par Internet, du 1^{er} au 3 septembre 2014, pour le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, auprès d'un échantillon de 1 004 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus et constitué selon la méthode des quotas. https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2018/03/2799-1-annexe_file.pdf
- Le Monde, 2019. « L'écologie, un préoccupation désormais majeure pour les Français », mis en ligne sur lemonde.fr le 16 septembre 2019, https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/09/16/l-ecologie-une-preoccupation-desormais-majeure-pour-les-francais_5510924_823448.html
- Observatoire des Territoires, 2015. « Population exposée au bruit routier », article mis en ligne le 6/10/2015 sur le site observatoire-des-territoires.gouv.fr, <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/population-exposee-au-bruit-routier?rech=1>
- Sessego V., Hébel P., 2019. « Consommation durable : l'engagement de façade des classes supérieures, enquête Consommation et modes de vie », CREDOC, mis en ligne en mars 2019, <https://www.credoc.fr/publications/consommation-durable-lengagement-de-facade-des-classes-superieures>

Si, dans une société qui ne va pas pour le mieux et où les revenus ne progressent pas, vous augmentez la fiscalité écologique (sans flécher ces moyens supplémentaires vers des actions écologiques) et que dans le même temps vous réduisez l'imposition des classes aisées... vous modifiez mécaniquement les arbitrages existants. Nécessairement, cela entraîne des discussions sur la question de savoir si ce changement est juste ou pas, par comparaison avec la situation précédente ou le sort d'autres catégories

Louis Maurin, Millénaire3

LE SENTIMENT D'INJUSTICE FACE À LA FISCALITÉ CARBONE : des inégalités qui déterminent en bonne partie l'acceptabilité du dispositif

La contribution énergie climat –dite taxe carbone– a été largement contestée en 2018 en France, forçant le gouvernement à annuler l'augmentation prévue de son taux en 2019. Le caractère injuste du dispositif était l'une des principales critiques avancée par les contestataires. Ce sentiment d'injustice est largement vérifié dans les faits. Si bien que l'intégration d'une dimension solidaire apparaît aujourd'hui comme une condition indispensable (mais peut-être pas suffisante) au rétablissement du dispositif.

⇒ PERCEPTION

UN SENTIMENT D'INJUSTICE POUR PARTIE À L'ORIGINE DU REJET DE LA TAXE CARBONE

Quasiment indolore lors de sa création en 2013, la contribution climat énergie –couramment appelée taxe carbone– avait notamment pour objet de renchérir progressivement le prix des énergies fossiles afin d'en dissuader l'usage : ainsi, la tonne de CO₂ était taxée à hauteur de 7€ en 2014, 30,5€ en 2017 et devait être augmentée jusqu'à 100€ en 2030 (Ministère de l'Environnement, 2017). À l'automne 2018, le mouvement des « Gilets jaunes » s'est en grande partie construit en opposition à la hausse prévue de son taux. Parmi les arguments les plus souvent cités par ses opposants, trois étaient particulièrement présents : l'injustice, le ras le bol fiscal et le sentiment d'inefficacité environnementale de la mesure. Dans un sondage réalisé en 2009, lors du précédent projet de loi visant à instaurer une taxe carbone, les personnes sondées étaient aux trois quarts (74 %) opposées à la mise en œuvre d'une telle mesure fiscale (CSA & UFC Que choisir, 2009). L'argument le plus cité par ceux qui rejetaient la taxe carbone concernait sa dimension injuste (citée par 59 % des personnes opposées) suivie par le ras le bol fiscal (50 %).

Pour quelles raisons principales, êtes-vous défavorable à la taxe carbone ?

(Réponses données à l'aide d'une liste)

Question posée à ceux qui se sont déclarés défavorables à une taxe en %



Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner deux réponses.

Lecture : en 2009, parmi les 74 % de Français opposés à la taxe carbone, 59 % citaient la dimension injuste de la taxe comme l'une des raisons principales de leur rejet (CSA & UFC Que choisir, 2009)

Ce sentiment d'injustice est formulé dans ce sondage de manière limitative puisqu'il cible les personnes obligées de prendre leur voiture. Pour autant, la taxe carbone génère-t-elle d'autres inégalités – par exemple entre catégories sociales ? Peut-on dire d'elle qu'elle est globalement injuste ?

⇒ STATISTIQUES

UN SENTIMENT D'INJUSTICE LARGEMENT VÉRIFIÉ : OUI, LA TAXE CARBONE RENFORCE LES INÉGALITÉS DE POUVOIR D'ACHAT

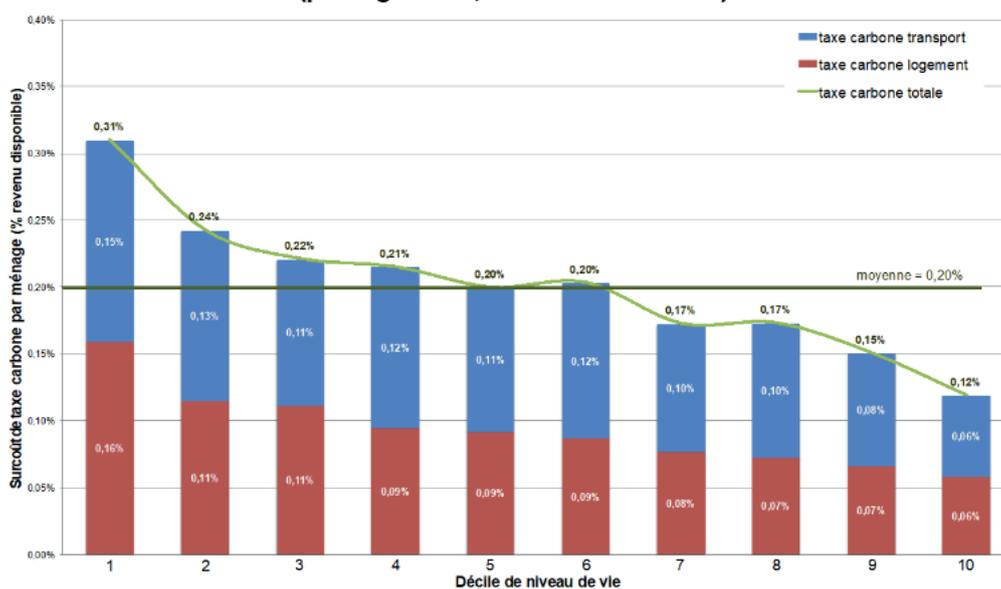
Plusieurs études ont cherché à mesurer les impacts de la taxe carbone sur le pouvoir d'achat des ménages. Nous reprenons ici les conclusions d'une étude publiée très récemment par Audrey Berry et Eloi Laurent (2019), qui s'appuie sur les données les plus précises concernant à la fois la consommation énergétique des logements et des déplacements des Français. La simulation qu'ils utilisent permet de révéler deux formes d'inégalités intrinsèques à la taxe carbone : des inégalités « verticales » (entre riches et pauvres) mais aussi « horizontales » (au sein d'une même catégorie de revenus, du fait de modes de vie différents : lieu d'habitat, cellule familiale, etc.)

Des inégalités « verticales » : les pauvres polluent moins mais perdent davantage en pouvoir d'achat

La première injustice s'opère entre les plus riches et les plus pauvres et tient au fait que la taxe carbone est, dans son application, une taxe « régressive » selon les auteurs, c'est-à-dire qu'elle touche davantage ceux qui ont des faibles revenus. Cela peut surprendre de prime abord puisque le taux d'imposition est *a priori* le même pour tous. De plus, comme les modes de vie des plus riches amènent à consommer plus d'énergie – les ménages appartenant au 9^e décile des revenus (c'est-à-dire les 10 % les plus riches) émettent en moyenne à peu près trois fois plus de CO₂ par le biais de leur logement et de leurs transports, par rapport aux ménages du premier décile de revenus (c'est-à-dire les 10 % les plus pauvres) – ils seront davantage taxés.

La régression doit être comprise par rapport au pouvoir d'achat réel. L'injustice tient ici à une absence de proportionnalité qui renforce l'inégalité entre les plus riches et les plus pauvres. Ce creusement s'explique par deux phénomènes : les plus riches consomment davantage de produits exemptés de la taxe (comme les voyages en avion) et, surtout, la taxe carbone dont ils s'acquittent augmente moins vite que leurs revenus, si bien qu'elle impacte proportionnellement moins leur budget. La simulation d'Audrey Berry et Eloi Laurent pour une taxe carbone dont le taux serait réactualisé en 2020 montre que le premier décile (les 10 % les plus pauvres) serait largement plus affecté que les autres déciles. En proportion de leur revenu disponible, les 10% les plus pauvres sont 1,5 fois plus impactés par la taxe carbone que la moyenne. Et ils sont 2,6 fois plus impactés que les 10 % les plus riches.

Graphique 2 : Impact de la hausse de taxe carbone selon les déciles de niveau de vie, en 2020, avec réponses comportementales (passage de 44,60€/tCO₂ à 55€/tCO₂)



Lecture : en prenant en compte les ajustements de comportement liés à la hausse de la taxe carbone, celle-ci représenterait en 2020 un surcoût de 0,31 % des revenus disponibles des ménages appartenant au premier décile de niveau de vie, contre 0,12 % des revenus des 10 % les plus riches (Berry & Laurent, 2019).

Il faut ajouter à ce panorama le fait que les risques de précarité énergétique sont multipliés pour les ménages pauvres qui, contrairement aux plus aisés, ne disposent pas des capacités financières nécessaires pour adopter certains comportements vertueux (achat de véhicules électriques, isolation des logements, équipements en énergies renouvelables, etc.).

Des inégalités « horizontales » : les ruraux et les familles monoparentales plus touchés – La taxe carbone touche également de manière très inégale les ménages appartenant à une même catégorie de revenus. Ces inégalités « horizontales » s'expliquent par des modes de vie différents, qui créent une dépendance plus ou moins forte vis-à-vis des énergies fossiles : les ruraux sont plus dépendants de l'automobile que les urbains, ceux qui habitent une maison mal isolée le sont davantage que ceux qui vivent dans un appartement neuf, etc. Ainsi, toujours selon Audrey Berry et Eloi Laurent, les habitants des communes rurales subissent par exemple 1,5 fois plus l'impact de la taxe carbone que les urbains. Les familles monoparentales sont 1,2 fois plus exposées à l'augmentation de la taxe carbone que les couples sans enfants. Et, bien entendu, ces inégalités peuvent tout à fait se cumuler, dessinant ainsi en creux le portrait de la personne qui a le plus à perdre, en proportion de revenus, de la taxe carbone : pauvre, vivant en milieu rural ou périurbain, et en situation de monoparentalité.

Tableau 3 : Impact de la hausse de taxe carbone selon différentes catégories de ménages, en 2020, avec réponses comportementales (passage de 44,60€/tCO2 à 55€/tCO2)

	Taxe carbone logement (€/an)	Taxe carbone transport (€/an)	Taxe carbone totale (€/an)	Taxe carbone logement (% revenu)	Taxe carbone transport (% revenu)	Taxe carbone totale (% revenu)
Population totale	26	35	61	0,09%	0,11%	0,20%
Niveau de vie						
Décile 1	20	23	43	0,16%	0,15%	0,31%
Décile 2	21	27	48	0,11%	0,13%	0,24%
Décile 3	23	27	50	0,11%	0,11%	0,22%
Décile 4	23	32	55	0,09%	0,12%	0,21%
Décile 5	25	33	58	0,09%	0,11%	0,20%
Décile 6	27	38	65	0,09%	0,11%	0,20%
Décile 7	26	36	62	0,08%	0,09%	0,17%
Décile 8	29	42	71	0,07%	0,10%	0,17%
Décile 9	31	42	73	0,07%	0,08%	0,15%
Décile 10	41	44	85	0,06%	0,06%	0,12%
Localisation résidentielle						
Rural	31	45	76	0,11%	0,14%	0,25%
Urbain	25	28	51	0,08%	0,09%	0,17%
Type de ménage						
Personne seule	21	17	38	0,12%	0,09%	0,20%
Monoparental	20	25	45	0,11%	0,11%	0,23%
Couple	31	34	65	0,09%	0,10%	0,19%
Couple avec enfant(s)	28	53	81	0,07%	0,13%	0,20%

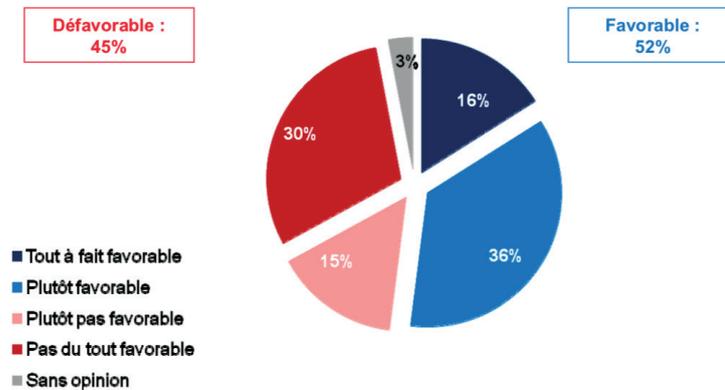
Lecture : en prenant en compte les ajustements de comportement liés à la hausse de la taxe carbone, celle-ci représenterait en 2020 0,31 % des revenus disponibles des ménages appartenant au premier décile de niveau de vie, ou encore 0,25 % de ceux des habitants des communes rurales, contre 0,20 % pour la moyenne (Berry & Laurent, 2019).

⇒ ANALYSE

LA JUSTICE SOCIALE, CONDITION NÉCESSAIRE (MAIS PEUT-ÊTRE PAS SUFFISANTE) D'ACCEPTABILITÉ DE LA TAXE CARBONE

Le sentiment d'injustice lié à la mise en œuvre de la taxe carbone se retrouve donc bien dans les écarts d'application entre Français riches et pauvres, et dans la perte de pouvoir d'achat accrue pour les catégories défavorisées. Si bien que pour un grand nombre d'observateurs, la taxe carbone ne peut trouver sa légitimité qu'à condition de devenir équitable. Plusieurs travaux ont proposé d'intégrer des variables de redistribution afin de rendre cette fiscalité écologique à la fois plus « juste » et solidaire (par exemple : Chancel & Piketty, 2015 ; Berry & Laurent, 2019). Cette revendication de justice, entendue notamment lors des manifestations des « Gilets jaunes » et à l'occasion des nombreux débats qui les ont suivis, est-elle pour autant suffisante ? L'acceptabilité sociale de la taxe carbone tient-elle à une justice fondée sur la solidarité et la redistribution ? Le sondage réalisé en 2009 répond pour partie à cette question : en introduisant des mesures de redistribution de la taxe auprès des ménages, le taux de personnes opposées à cette forme de fiscalité écologique passe de 74 % à 45 %. Autrement dit, des mesures de justice sociale adossées à la taxe carbone permettraient à cette dernière de franchir le cap de l'acceptabilité pour la majorité des Français (CSA & UFC Que choisir, 2009).

Et si les sommes collectées par la taxe carbone étaient **entièrement** redistribuées aux ménages **par le biais d'un chèque variable en fonction de leurs dépenses énergétiques et de leurs usages contraints**, seriez-vous **tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout favorable** à cette taxe ?



Lecture : en 2009, 52% de Français se disaient favorables à la taxe carbone à la condition de redistribuer l'intégralité des sommes aux ménages par le biais d'un chèque vert (CSA & UFC Que choisir, 2009)

On notera toutefois que cette majorité est fragile. D'autant qu'un sondage réalisé en 2019 montrait que l'opposition à la taxe carbone avait légèrement augmenté en 10 ans, passant de 74 à 77% (OpinionWay, 2019). Cette opposition forte renvoie à d'autres sentiments d'injustice exprimés, qui se cumulent à l'enjeu de redistribution et de réduction des inégalités et qui se retrouvent dans le sondage de 2009 : le sentiment d'injustice qu'une mesure touche ceux qui n'ont pas d'autre alternative (apparent dans les 60 % qui répondent que la taxe carbone « pénalise les personnes qui sont obligées d'utiliser leur voiture »), le sentiment qu'elle est pénalisante alors qu'elle est inefficace (20 % des répondants en 2009), etc. Le fait de rendre la taxe carbone plus « juste » améliore donc considérablement l'acceptabilité de la taxe carbone, mais il n'est pas certain que cette mesure soit aujourd'hui suffisante pour emporter l'adhésion de la majorité des Français. Il faudrait peut-être ajouter d'autres mesures d'ajustement pour s'assurer de rendre la mesure majoritaire : par exemple, le sondage de 2019 montre que le fait d'affecter intégralement et de manière transparente le montant collecté à la transition écologique permet également d'améliorer son acceptabilité (OpinionWay, 2019).

BIBLIOGRAPHIE

- ACSA & UFC Que choisir, 2009. « L'opinion des Français sur la taxe carbone ». Étude réalisée par téléphone, du 2 au 3 septembre 2009, pour l'UFC Que choisir, auprès d'un échantillon de 1006 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus et constitué selon la méthode des quotas. Mise en ligne le 4 septembre 2019 sur quechoisir.org, <https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-sondage-ufc-que-choisir-csa-74-des-francais-sont-opposes-a-la-taxe-carbone-le-refus-tombe-a-45-avec-un-cheque-vert-n12089/>
- Berry A., Laurent E., 2019. « Taxe carbone : le retour, à quelles conditions ? » in Sciences Po OFCE Working Paper, n°06/2019, <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/dtravail/OFCEWP2019-06.pdf>

- Ministère de l'Environnement, 2017. « Fiscalité carbone », mise en ligne sur le site www.ecologique-solidaire.gouv.fr le 21 septembre 2017, <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/fiscalite-carbone>
- OpinionWay, 2019. « Les Français et la fiscalité écologique ». Étude réalisée par Internet, du 13 au 14 mars 2019, pour Les Échos et Radio Classique, auprès d'un échantillon de 1070 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus et constitué selon la méthode des quotas. <https://drive.google.com/file/d/1ne1nUsJJqY1PYFOs9dH9uK6mLw39R1QY/view>
- Chancel L., Piketty T., 2015. « Carbon and inequality : from Kyoto to Paris, Trends in the global inequality of carbon emissions (1998-2013) & prospects for an equitable adaptation fund », Paris School of Economics, novembre 2015, Paris. <http://piketty.pse.ens.fr/files/ChancelPiketty2015.pdf>

Quand vous concevez une réforme fiscale, vous transformez des équilibres de justice à l'intérieur d'un champ d'inégalités et donc vous produisez du sentiment de justice et / ou d'injustice.

Louis Maurin, Millénaire3

En luttant contre les inégalités –et donc le sentiment d'injustice des plus pauvres– on peut nourrir le sentiment d'injustice d'autres parties de la population.

Ivan Sainsaulieu, Millénaire3

LE SENTIMENT D'INJUSTICE FISCAL : pourquoi les classes populaires trouvent-elles l'impôt plus injuste que les riches ?

En France, le sentiment d'injustice fiscale est en moyenne plus élevé parmi les classes populaires que parmi le reste de la population –et notamment les classes les plus aisées. Pourtant, le système de redistribution joue son rôle de réduction des inégalités : les plus pauvres paient peu l'impôt alors qu'ils tirent une part plus importante de leurs revenus disponibles des prestations sociales. Ce paradoxe s'expliquerait par plusieurs facteurs, à la fois culturels, mais aussi géographiques ou encore politiques.

⇒ PERCEPTION

LES IMPÔTS SONT GÉNÉRALEMENT JUGÉS PLUS INJUSTES PAR LES CLASSES POPULAIRES....

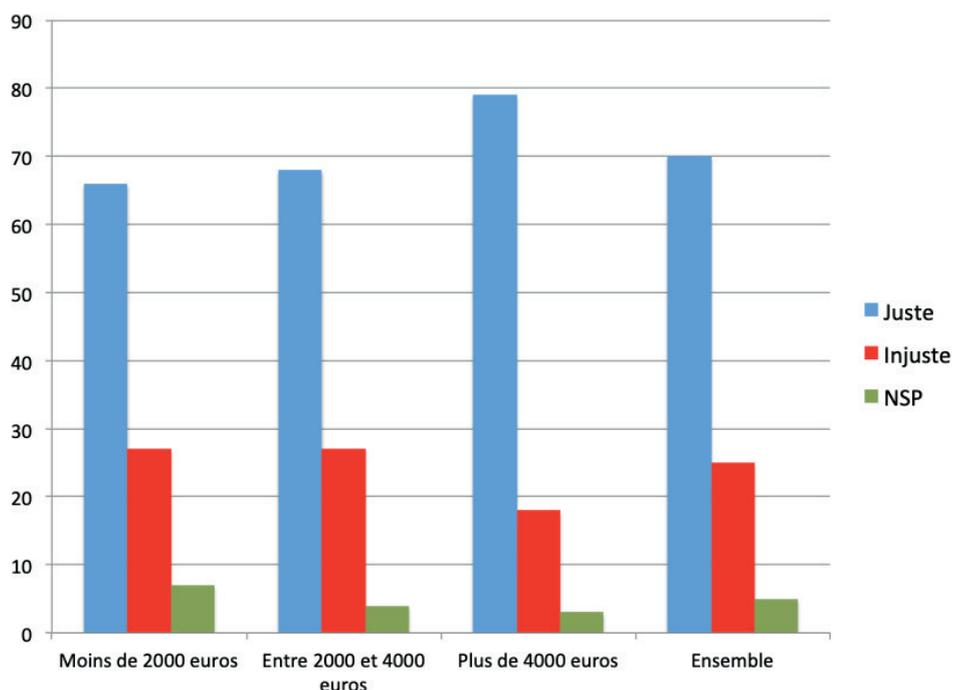
L'ISF, un impôt reconnu comme juste aussi bien par les riches que par les pauvres

Les enquêtes menées sur la fiscalité et le sentiment d'injustice fiscale montrent que l'attitude des Français à l'égard de l'impôt est assez paradoxal. On pourrait logiquement s'attendre à ce que ceux qui sont le plus amenés à payer l'impôt soient plus critiques à son égard. Or ce n'est pas ce que l'on constate dans les faits. À l'exception de la TVA, dont le caractère injuste est davantage reconnu par les bas revenus, l'impôt sur la fortune (ISF) et l'impôt sur le revenu (IR) ont tendance à être mieux acceptés par les personnes les plus aisées. Avant qu'il ne soit récemment supprimé, l'ISF était par exemple reconnu comme un impôt juste par l'écrasante majorité (67 %) des Français, et ce aussi bien par les plus modestes (68 % des personnes ayant un revenu inférieur à 2 000 euros le trouvaient juste) que par les plus riches (67 %).

L'impôt sur le revenu, malgré sa progressivité, est jugé plus juste par les riches que par les pauvres

Le cas de l'impôt sur le revenu est plus étonnant encore. Cet impôt étant progressif, il touche davantage les plus aisés qui sont soumis à un niveau de ponction proportionnellement supérieur, tandis que les revenus les plus faibles en sont exemptés. Pourtant, les personnes gagnant plus de 4 000 euros par mois sont davantage enclines à accepter le principe de cet impôt : 79 % d'entre elles reconnaissent que l'IR est juste, contre 68 % de ceux qui gagnent entre 2 000 et 4 000 euros, et 66 % de ceux qui gagnent moins de 2 000 euros. D'où cet étrange paradoxe : moins on est soumis à l'impôt sur le revenu,

et moins on a tendance à considérer qu'il est juste (et inversement, plus on est riche et mieux on l'accepte).



Le jugement sur l'impôt sur le revenu en fonction du revenu

Lecture : parmi les contribuables des foyers gagnant moins de 2000 euros, 66 % trouvent l'impôt sur le revenu juste, 27 % le trouvent injuste et 7 % ne se prononcent pas (chiffres cités par Bernard & Spire, 2019)

⇒ STATISTIQUES

...POURTANT LES CLASSES POPULAIRES BÉNÉFICIENT D'AVANTAGE DES FRUITS DE L'IMPÔT, EN PARTICULIER DES PRESTATIONS SOCIALES

En toute logique, les plus modestes paient donc proportionnellement nettement moins d'impôts comme l'ISF et l'IR que les riches. Par exemple, les cotisations payées par les entreprises et les ménages représentent seulement 15 % des revenus disponibles des 10 % des ménages les plus modestes, contre 60 % des revenus des ménages plus aisés (8^e et 9^e déciles). Inversement, et tout aussi naturellement, la part des prestations sociales dans les revenus des ménages est proportionnellement beaucoup plus importante pour les ménages les plus modestes. Les revenus disponibles des 10 % des ménages les plus pauvres s'élèvent en moyenne à 9400 euros par an, et sont constitués à 75 % de prestations sociales diverses. Cette part diminue régulièrement au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie des revenus, pour n'atteindre plus que 24 % des revenus des 10 % les plus riches – ces prestations étant quasi-exclusivement liées au paiement des retraites, les autres prestations étant à peu près nulles pour cette catégorie de personnes très aisées.

Montants en euros annuels

	Décile de niveau de vie										Ensemble des ménages
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	
Niveau de vie moyen	9 400	13 100	15 400	17 600	19 900	22 200	24 900	28 400	33 900	56 800	24 200
Part de chômage et préretraites (en %)	11	7	5	4	3	3	2	2	2	1	3
Part des retraites (en %)	14	26	30	33	31	29	28	28	28	22	27
Part des prestations familiales (dont allocations familiales - en %)	14	8	5	4	3	3	3	2	1	0	3
Part des allocations logement (en %)	16	8	3	1	0	0	0	0	0	0	1
Part des minima sociaux (en %)	17	7	4	2	1	1	1	0	0	0	2
Part de la prime d'activité (en %)	3	3	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Total des prestations sociales rapportées au revenu disponible (en %)	75	59	49	44	40	37	34	33	31	24	36

Part des prestations sociales, contributives ou non, rapportées au revenu disponible en 2017 (hors prestation d'assurance maladie)

Lecture : le niveau de vie moyen des ménages du 1er décile est de 9400 euros par an. Pour ces ménages, les prestations sociales simulées représentent 75% de leur revenu disponible (DREES, 2019)

Les chiffres montrent simplement que le système fiscal joue plutôt bien son rôle de redistribution des richesses, en prenant davantage aux riches pour en faire profiter les plus démunis. Comment expliquer, dès lors, cette aversion plus marquée envers la fiscalité parmi les plus modestes ?

⇒ **ANALYSE**

QUAND L'IMPÔT RÉVÈLE LES FRACTURES CULTURELLES, GÉOGRAPHIQUES ET POLITIQUES DE LA FRANCE

Fracture culturelle : des impôts trop opaques et mal compris

La question du sentiment d'injustice fiscale a fait l'objet de nombreux travaux, notamment dans le domaine de la sociologie et de la psychologie sociale. Ils montrent que la question du niveau de revenus n'est pas forcément le déterminant le plus important dans l'appréciation portée sur la fiscalité. L'exemple de l'impôt sur le revenu est là encore éclairant. En France, les femmes ont par exemple davantage tendance à considérer cet impôt comme injuste que les hommes, alors que les personnes âgées le trouvent au contraire moins injuste que les 30-39 ans. Mais le niveau d'éducation est encore plus clivant, et peut pour partie expliquer le paradoxe évoqué précédemment : les personnes qui n'ont pas le niveau du Bac ont 1,27 fois plus de chance de trouver l'impôt sur le revenu injuste (par rapport à ceux qui ont le niveau du Bac). Ceux qui ont un niveau d'étude supérieur au Bac sont en revanche nettement moins nombreux à considérer cet impôt comme injuste. Les spécialistes de l'injustice fiscale en déduisent que les diplômés du supérieur auraient en réalité une meilleure connaissance et compréhension du système fiscal, tandis que les moins diplômés auraient davantage tendance à se désintéresser de cette question ou à la trouver trop technique. Par exemple, 91 % des diplômés du supérieur connaissent le fonctionnement de l'impôt sur le revenu, contre 73 % de ceux qui n'ont pas le niveau du Bac.

Fracture géographique : la « France périphérique » a le sentiment de moins bénéficier de l'argent public

Peut-être plus inattendu, le lieu de vie a également un impact très marqué sur la perception de l'impôt. Les ruraux et les habitants des petites villes (de moins de 20 000 habitants) ont respectivement 1,46 et 1,35 fois plus de chance de trouver l'impôt sur le revenu injuste que les habitants des métropoles. De manière générale, plus on s'éloigne des grandes villes et plus le sentiment d'être taxé injustement est fort. Pour Kevin Bernard et Alexis Spire, ce phénomène s'expliquerait par le fait que « *le sentiment d'injustice ne se limite pas à une appréciation portée sur la légitimité des modalités de prélèvements : il renvoie également aux contreparties associées à l'impôt et aux possibilités d'en bénéficier. Or, résider en zones rurales ou dans les petites villes peut nourrir la conviction d'être prélevé comme les autres, sans pour autant jouir des mêmes investissements* ».

publics que ceux concentrés dans la capitale ou dans les grandes agglomérations» (Bernard & Spire, 2019).

D'autres facteurs entrent en jeu, dont la sensibilité politique

Évidemment, d'autres facteurs entrent en jeu dans la formation du jugement d'injustice fiscale. La catégorie socioprofessionnelle a par exemple un impact notable puisque les ouvriers et employés expriment un fort sentiment d'injustice fiscale, que les sociologues expliquent à la fois par un attachement de ces catégories à la valeur travail (que l'impôt viendrait grever) ; mais aussi par une conscience de leur part que l'impôt menace davantage leurs emplois (par le jeu indirect des délocalisations et de l'automatisation que la fiscalité sur les entreprises peut inciter à développer). Le rapport avec l'administration fiscale influence également grandement le sentiment d'injustice – ceux qui ont connu un litige ont par exemple davantage tendance à considérer la fiscalité injuste, alors que ce sentiment est largement atténué chez ceux qui ont pu bénéficier de niches fiscales ou qui en connaissent suffisamment les rouages pour s'en accommoder.

Kevin Bernard et Alexis Spire en déduisent qu'il existe deux conceptions politiques de l'injustice fiscale, que l'on peut respectivement qualifier de gauche et de droite. Dans la première acception « *l'injustice fiscale peut désigner les modalités de prélèvements qui ne tiennent pas assez compte des inégalités de richesse (de revenu ou de patrimoine) entre contribuables.* » Elle est marquée par un certain attachement à l'État, et l'idée que les prélèvements sont nécessaires et qu'ils doivent être progressifs. « *Dans un deuxième sens, très différent, l'injustice fiscale peut également stigmatiser des prélèvements qui entravent l'autonomie et la puissance d'agir des contribuables.* » (Bernard & Spire, 2019).

BIBLIOGRAPHIE

- Bernard K., Spire A., 2019. « Les déterminants sociaux du sentiment d'injustice fiscale », in Revue de l'OFCE, n°161, pp.19-47
- DREES, 2019. La protection sociale en France et en Europe en 2017. Résultats des comptes de la protection sociale. Édition 2019. Panoramas de la DREES, Ministère des Solidarités et de la Santé, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/panoramas-de-la-drees/article/la-protection-sociale-en-france-et-en-europe-en-2017-resultats-des-comptes-de>

	IR
CONSTANTE	0,35 ***
SEXE	
Homme	Ref
Femme	1,27 *
ÂGE	
De 18 à 29 ans	(-)
De 30 à 39 ans	Ref
De 40 à 49 ans	(-)
De 50 à 59 ans	0,67 *
De 60 à 75 ans	0,40 ***
DIPLÔME	
Au-dessous du Bac	1,28 .
Niveau Bac	Ref
Au-dessus du Bac	0,66 **
REVENUS FOYER^a	
Moins de 2000 €	(-)
Entre 2000 et 4000 €	Ref
4000 € ou plus	0,76 *
SITUATION FAMILIALE	
Une personne	Ref
Famille monoparentale	(-)
Couple sans enfant	(-)
Couple avec enfants	(-)
Ménage complexe	(-)
TAILLE URBAINE	
Rural	1,46 **
De 2000 à 19999 hab.	1,35 *
De 20000 à 199999 hab.	(-)
De 200000 à 1,9M hab.	Ref
Agglo de Paris	(-)

Régressions logistiques sur le sentiment d'injustice fiscale par rapport à l'impôt sur le revenu

Lecture : les femmes ont 1,27 fois plus de chance que les hommes (référence) de trouver l'impôt sur le revenu injuste.

Remarque : dans un souci de lisibilité, seuls les rapports des chances (odds ratio) calculés à partir des coefficients significatifs des régressions ont été affichés, la significativité s'appréciant avec une marge d'erreur de 10 % (.), de 5 % (*), de 1 % (**) ou de 0,1 % (***).
(source : Bernard & Spire, 2019)

La sensibilité aux inégalités et à l'injustice sociale est beaucoup plus faible aux États-Unis qu'en France, alors que l'inégalité y est beaucoup plus forte. La sensibilité aux injustices dépend donc d'un contexte culturel et idéologique propre à chaque pays. Tocqueville l'avait déjà dit, la sensibilité aux inégalités est particulièrement élevée en France. Nous avons la passion de l'égalité.

Olivier Galland, Millénaire3

LE SENTIMENT D'INJUSTICE ET CONTEXTES CULTURELS : une comparaison entre la France et les USA

Si les inégalités de revenus et de patrimoine sont nettement plus importantes aux USA qu'en France, le sentiment d'inégalité et d'injustice est pourtant moins présent outre-Atlantique. Cela s'explique par le fait que, dans les deux pays, la perception que les habitants se font des inégalités ne correspond pas à la réalité. Par ailleurs, le contexte culturel est très différent, favorisant une plus grande acceptation des inégalités aux USA qu'en France.

⇒ STATISTIQUES

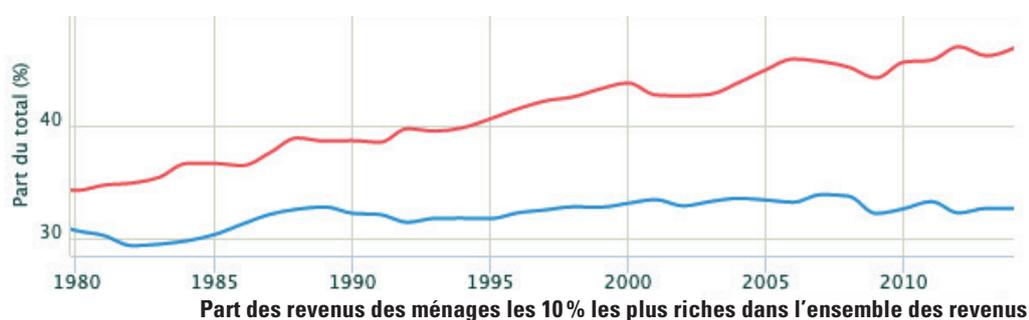
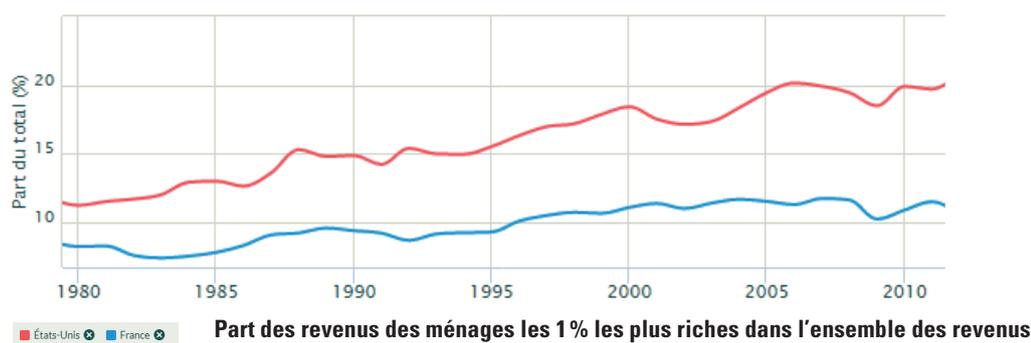
LES INÉGALITÉS SONT NETTEMENT PLUS FORTES AUX USA QU'EN FRANCE...

Les inégalités de revenus sont plus marquées aux USA, quels que soient les indicateurs utilisés

Au niveau international, les inégalités les plus communément mesurées sont celles des revenus des ménages après redistribution, exprimés en unités monétaires par habitant (ex. euros/hab). S'il existe plusieurs manières de mesurer les inégalités au sein d'une population, toutes les données montrent sans ambiguïtés que les inégalités de revenus entre ménages sont nettement plus importantes aux USA qu'en France :

- le coefficient de Gini rend compte de la répartition des revenus au sein d'une population, et s'exprime sous la forme d'une valeur comprise entre 0 (correspondant à une situation d'égalité parfaite) et 1 (situation d'inégalité parfaite où une personne détient tous les revenus). Selon l'OCDE, en 2016, le coefficient Gini de la France était de 0,29 et celui des USA de 0,39, témoignant d'une inégalité nettement plus marquée outre-Atlantique (données issues de l'OCDE, 2020) ;
- le rapport interdécile D9/D1 mesure le rapport entre les revenus les plus élevés des 10 % les plus pauvres et les revenus les plus faibles des 10 % les plus riches. Selon l'OCDE, sur la période 2015-18, ce ratio est de 3,4 en France et de 6,2 aux USA (ce qui revient à dire qu'aux USA, les ménages se situant à la 90^e place sur 100 en termes de revenus gagnent 6,2 fois plus que ceux situés à la 10^e place sur 100). Là encore, ce chiffre témoigne d'une inégalité beaucoup plus marquée aux USA (données issues de l'OCDE, 2020) ;
- la part des revenus des ménages les 1 % les plus riches correspond en 2014 à un cinquième du total des revenus des ménages aux USA (contre 10 % en France) ;

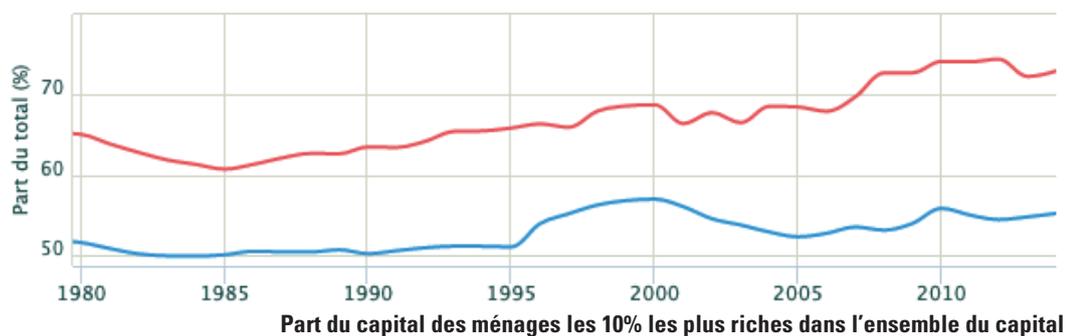
- la part des revenus des ménages les 10 % les plus riches correspond en 2014 à presque la moitié (47 %) du total des revenus des ménages aux USA (contre moins d'un tiers en France) (données issues du World Inequality Database, 2020).



Lecture : en 2014, aux USA, les revenus des ménages les 1% les plus riches représentaient 20,2% de l'ensemble des revenus (contre 10,8% en France) ; et les revenus des ménages les 10% les plus riches représentaient 47% de l'ensemble des revenus (contre 32,6% en France) (Source : World Inequality Database, 2020).

Les inégalités de capital sont également plus marquées aux USA

Les inégalités économiques sont encore plus importantes en matière de répartition de la richesse constituée –le capital, ou le patrimoine. Si on en croit les données du World Inequality Database, les 10 % les plus riches détiennent en France plus de la moitié (55,3 %) du capital. Mais cette proportion est encore plus importante aux USA, où les 10 % des plus riches détiennent près des trois quarts (73 %) du capital.



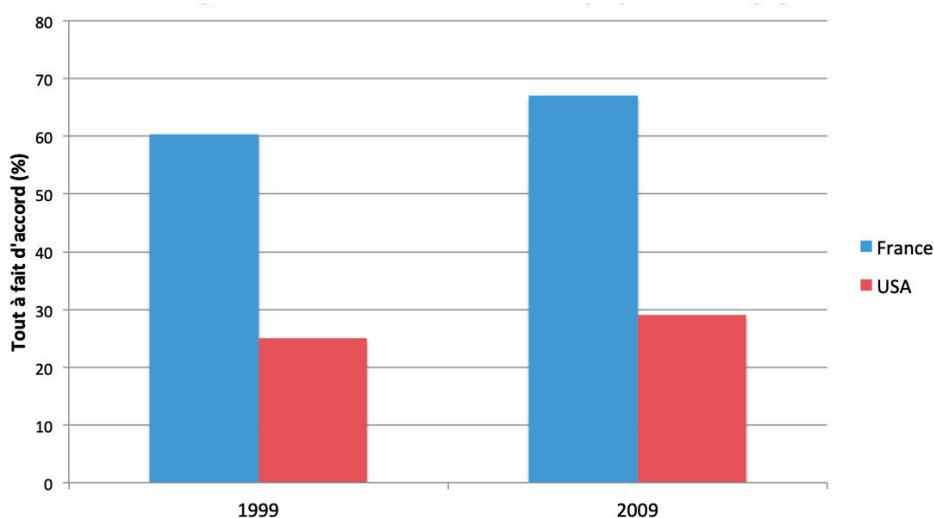
Lecture : en 2014, aux USA, le capital des ménages les 10% les plus riches représentait 73% de l'ensemble du capital (contre 55,3% en France) (Source : World Inequality Database, 2020).

On notera enfin que, quelles que soient les inégalités, les écarts entre la France et les USA ont eu tendance à s'accroître au cours des trois dernières décennies : durant cette période la croissance des inégalités a été contenue en France, tandis qu'elle augmentait assez nettement aux USA.

⇒ PERCEPTION

...POURTANT LE SENTIMENT D'INÉGALITÉ EST PLUS FORT EN FRANCE QU'AUX USA

Des sondages menés séparément dans les deux pays montrent que le sentiment de vivre dans une société inégalitaire est bien présent dans les deux pays. Pour établir une comparaison, il faut toutefois disposer de résultats de sondages internationaux réalisés à partir de la même méthodologie. Une enquête sur la perception des inégalités, réalisée tous les dix par l'International Social Survey Programme, permet d'appréhender assez finement les différences de perception entre la France et les USA. Elle montre par exemple que, en 2009, environ deux tiers des Français étaient tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle les inégalités de revenus étaient trop fortes dans leur pays. Aux USA, à peine plus d'un quart de la population se disait tout à fait d'accord avec cette affirmation. Bien que la société américaine soit objectivement plus inégalitaire que la société française, et malgré le fait que ces inégalités se soient davantage accrues aux USA qu'en France au cours des dernières décennies, le sentiment d'injustice –ou plus précisément le sentiment que les inégalités sont trop fortes– reste nettement moins présent outre-Atlantique qu'il ne l'est chez nous.



Des inégalités de revenus trop fortes

Lecture : en 1999, 60 % des Français étaient tout à fait d'accord avec l'idée selon laquelle les inégalités étaient trop grandes dans leur pays, contre 25 % seulement des américains (sources : graphique établi par nos soins, données ISSP 1999 et 2009 rapportées par Niehues, 2014 et Forsé & Parodi, 2007).

⇒ ANALYSE

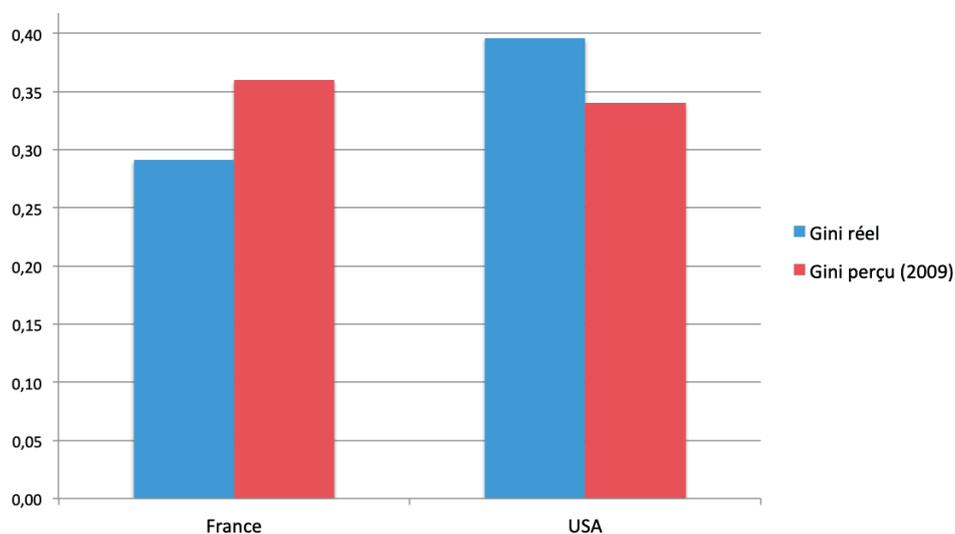
LES INÉGALITÉS SONT SOUS ESTIMÉES ET MIEUX ACCEPTÉES AUX USA, GÉNÉRANT UN SENTIMENT D'INJUSTICE MOINS FORT

En France comme aux USA, le décalage entre la réalité des inégalités et le sentiment d'injustice qu'elles génèrent peut s'expliquer au moins de deux manières : soit un défaut de perception des inégalités (un décalage entre la réalité objective et la représentation que l'on s'en fait) ; soit une différence de jugement quant à ce qui est acceptable en termes d'inégalités.

Les inégalités sont sous estimées par les Américains et surestimées par les Français

L'enquête menée par l'International Social Survey Programme en 1999 et 2009 montre que les écarts entre la réalité objective et la perception des populations sont importants dans les deux pays. Mais surtout, cet écart est exactement inverse :

- les américains imaginent leur société moins inégalitaire qu'elle ne l'est réellement : le coefficient Gini de revenus des USA était de 0,39 au tournant des années 2010, mais lorsqu'on les interroge sur les écarts de revenus qu'ils imaginent être ceux de leur pays, les américains décrivent en 2009 une société dont le coefficient Gini est d'environ 0,34.
- au contraire, les Français imaginent qu'en France les inégalités de revenus sont plus fortes (coefficient Gini de 0,36) qu'elles ne le sont en réalité (coefficient Gini de 0,29).



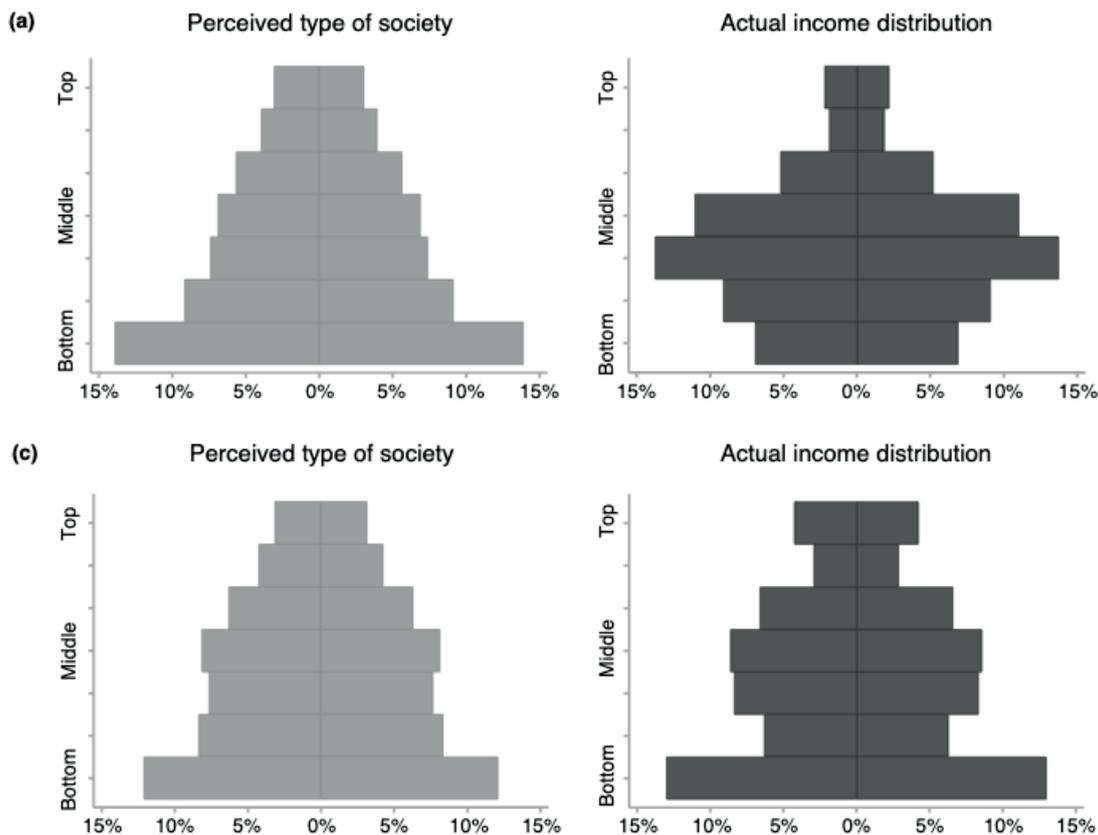
Des inégalités de revenus trop fortes

Lecture : le coefficient Gini de revenus des USA était en 2009 de 0,39, mais les américains le percevaient à un niveau inférieur (sources : graphique établi par nos soins, données ISSP 1999 rapportées par Niehues, 2014).

En utilisant les mêmes enquêtes, Judith Niehues montre que les Français ont une vision faussée des inégalités au sein de leur société : ils imaginent la répartition des revenus comme très inégalitaire, caractérisée par une majorité de la population pauvre (structure pyramidale), alors que la majorité est en réalité constituée de la classe moyenne (structure en forme d'œuf). Les américains ont une vision un peu plus juste de leur société, mais ils sous-estiment les inégalités – en particulier la part des pauvres et celle des très riches (Niehues, 2014).

Le degré d'acceptation des inégalités est variable et dépend de nombreux facteurs, notamment culturels

Comme le notent Michel Forsé et Maxime Parodi (2007), ce sont donc moins les inégalités réelles que les inégalités perçues qui pèsent dans le sentiment d'injustice. Mais ce dernier peut également être influencé par les exigences des individus en matière d'égalité, qui peuvent fortement varier d'une société à une autre. Pour le dire simplement, il est possible que les Français tolèrent moins les inégalités que les Américains. L'enquête de l'International Social Survey Programme est de ce point de vue moins démonstrative, mais elle apporte toutefois des clés de compréhension.



Lecture : les Français se représentent leur société comme une pyramide inégalitaire, avec une petite élite au sommet, davantage au milieu et la majorité en bas. La réalité est une société plus égalitaire, en forme d'œuf, dont la majorité de la population est au milieu (Niehues, 2014).

En France comme aux États-Unis, la position sociale des individus influe par exemple leur point de vue : les plus aisés ont tendance à moins considérer la société comme inégalitaire. Sans grande surprise, l'opinion politique des individus (droite versus gauche) et plus encore leur opinion économique (libéralisme versus interventionnisme) ont également une très forte influence sur la perception qu'ils ont des inégalités. Une société davantage marquée par une tradition économique et politique libérale, comme les USA, aurait de ce fait tendance à mieux accepter les inégalités qu'une société de tradition économique et politique plus interventionniste, comme la France.

Dans l'acceptation des inégalités, beaucoup de choses se jouent donc dans les systèmes de justification, c'est-à-dire les valeurs morales et éthiques en vigueur dans une société et qui permettent de légitimer les inégalités – par exemple le mérite, les efforts, le risque, etc. Mais là encore, les « valeurs » n'expliquent pas tout, et une part de jugement intervient. Ainsi, les Français et les Américains sont assez d'accord avec l'idée selon laquelle les efforts doivent être récompensés. À condition qu'elles soient fondées sur les différences d'effort, les inégalités sont donc mieux acceptées – elles génèrent moins de sentiment d'injustice. Mais en France, un peu plus de 50 % des Français pensent que dans leur pays les efforts ne sont pas récompensés. Ce chiffre tombe à 12 % aux USA (rapporté par Forsé et Parodi, 2007). Si les Américains acceptent davantage les inégalités, c'est donc en partie parce qu'ils pensent que, dans leur pays, ces inégalités sont le reflet des différences d'efforts produits par les individus.

BIBLIOGRAPHIE

- Forsé M., Parodi M., 2007. « Perception des inégalités économiques et sentiment de justice sociale » in Revue de l'OFCE, 2007/3, n°102, pp. 483-540. <https://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2007-3-page-483.htm>
- Hauser O.P, Norton M.I., 2017. « (Mis)perceptions of inequality » in Current Opinion in Psychology, n°18, pp. 21-25. [http://www.hbs.edu/faculty/Publication%20Files/Hauser%20%20Norton%20\(2017\)_5b0d07bb-f8d6-4edc-bddc-434ef6cd930e.pdf](http://www.hbs.edu/faculty/Publication%20Files/Hauser%20%20Norton%20(2017)_5b0d07bb-f8d6-4edc-bddc-434ef6cd930e.pdf)
- Niehues J., 2014. « Subjective Perceptions of Inequality and Redistributive preferences. An International Comparison » en ligne le 25 juin 2014 sur iwkoeln.de <https://www.iwkoeln.de/en/studies/iw-trends/beitrag/judith-niehues-subjektive-ungleichheitswahrnehmung-und-umverteilungspraeferenzen-175257.html>
- OECD Data, 2020. <https://data.oecd.org/society.htm#profile-inequality>

Beaucoup de Français
ont le sentiment de vivre dans une société de reproduction sociale
qui ne donne pas sa chance à ceux qui partent du bas. C'est en partie vrai bien sûr
(les enfants d'ouvriers n'ont pas les mêmes chances de devenir cadre que les enfants de cadres),
mais cet écart se réduit. Pourtant les Français n'en ont pas conscience,
ils sont très pessimistes, très méfiants vis-à-vis de la parole publique.

Olivier Galland, Millénaire3

LA HAUSSE DU SENTIMENT DE DÉCLASSEMENT n'est pas toujours liée à une réalité objective, mais elle augmente le sentiment d'injustice

Le déclassement est difficile à définir et objectiver. Le sentiment de déclassement intergénérationnel – le fait de considérer sa situation comme moins bonne que celle de ses parents – augmente fortement depuis une quinzaine d'années et touche aujourd'hui près de la moitié de la population française adulte. Les statistiques montrent pourtant une société dont la structure sociale et le niveau de diplôme continuent d'évoluer favorablement. Les raisons de la hausse du sentiment de déclassement sont donc la plupart du temps à chercher ailleurs. Dans tous les cas, elle a un impact très important sur l'opinion des Français et leur sentiment d'injustice.

⇒ PERCEPTION

LE SENTIMENT DE DÉCLASSEMENT AUGMENTE ET CONCERNE PRESQUE LA MOITIÉ DES FRANÇAIS

Le sentiment de déclassement socioprofessionnel concerne un quart des Français...

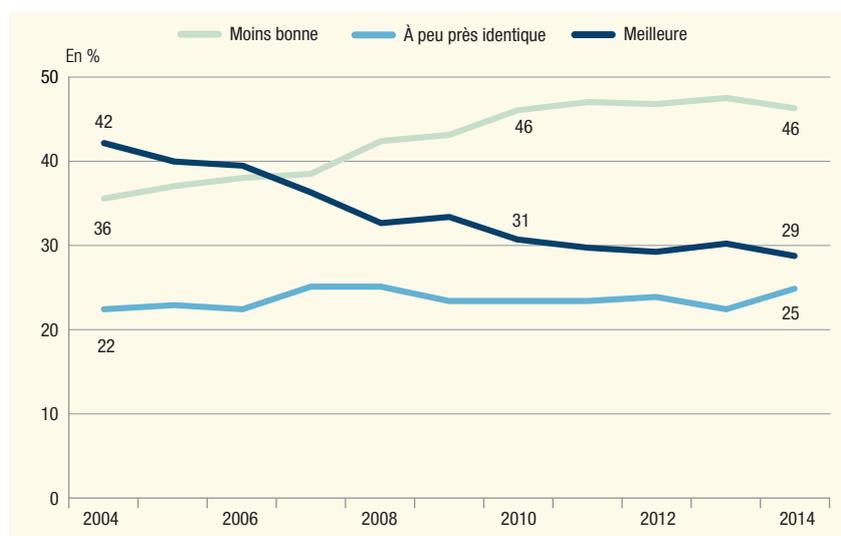
Le déclassement social peut être défini de différentes manières. Une façon commune de le considérer consiste à comparer les situations entre générations, c'est-à-dire, pour chaque personne, en référence à ses propres parents. On peut alors, par exemple, demander aux individus de comparer leur statut professionnel avec celui de leurs parents. C'est notamment ce que fait l'Insee dans son enquête sur la formation et la qualification professionnelle. En 2014-15, cette enquête montrait que 25 % des Français de plus de 18 ans jugeaient que leur situation socioprofessionnelle était moins bonne que celle de leurs parents (Insee, 2017).

...mais dans une acception plus large, le sentiment de déclassement touche près de la moitié des Français, et il augmente fortement

La DREES (Direction de la recherche, des études, des enquêtes et des statistiques du ministère en charge des solidarités) mène de son côté régulièrement des enquêtes sur le sentiment de déclassement, dans une acception plus large mais aussi plus subjective. Ces études montrent que près de la moitié (46 %) des Français âgés de plus de 18 ans considèrent aujourd'hui que leur situation est moins bonne que celle de leurs parents –

tandis que 29 % pensent qu'elle est meilleure, et 25 % qu'elle est à peu près identique. En élargissant le périmètre de définition du déclassement (c'est-à-dire en ne limitant pas le jugement à la catégorie socioprofessionnelle d'appartenance) le sentiment de déclassement augmente donc considérablement. Qui plus est, ce sentiment de déclassement intergénérationnel a fortement progressé au cours des dernières années, puisqu'en 2004 seulement 36 % des Français considéraient que leur situation était moins bonne que celle de leur parent, alors que 42 % pensaient au contraire qu'elle était meilleure. La proportion s'est donc inversée, les deux courbes se croisant à partir de 2006-2007, c'est-à-dire avant même la crise de 2008.

Phénomène tout aussi significatif, le sentiment de déclassement est majoritaire chez les 25-59 ans, c'est-à-dire l'immense majorité des actifs, tandis qu'il est minoritaire chez les plus de 60 ans (DREES, 2016).



Évolution du jugement des Français quant à leur situation par rapport à celle de leurs parents, entre 2004 et 2014
 Lecture : en 2014, 46 % des Français de plus de 18 ans jugent que leur situation est moins bonne que celle de leurs parents
 (Source : DREES, 2016).

⇒ STATISTIQUES

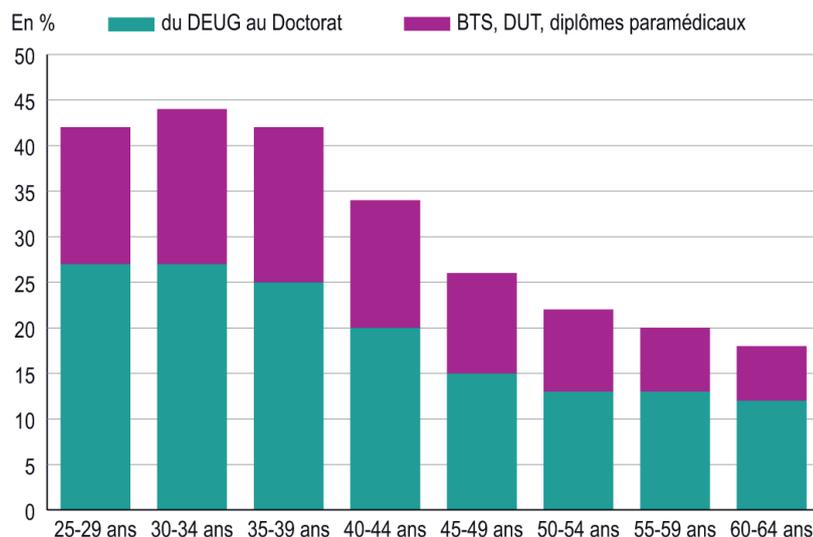
POURTANT, LA STRUCTURE SOCIALE ET LE NIVEAU D'ÉTUDES CONTINUENT D'ÉVOLUER FAVORABLEMENT

La structure sociale évolue favorablement : toujours plus de cadres et de professions intermédiaires

Dans l'ensemble, la structure sociale de la société française a évolué favorablement au cours des dernières décennies, ce qui revient à dire que la part des catégories socioprofessionnelles supérieures (CSP+) dans la population a augmenté, tandis que la part des employés et ouvriers non qualifiés a baissé. Par exemple, l'Insee remarque que, « en 2014-15, 41 % des personnes de France métropolitaine âgées de 30 à 59 ans sont ou étaient cadres ou professions intermédiaires alors que ce n'était le cas que pour 29 % de leurs pères » (Insee, 2017).

Le niveau de diplôme augmente également

De leur côté, les niveaux d'éducation et de diplôme ont également nettement augmenté au fil des générations : au fur et à mesure que le Baccalauréat se démocratisait, la part des personnes disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur augmentait. En 2012, plus de 40 % des 25-39 ans disposaient ainsi d'un diplôme de l'enseignement supérieur, soit une proportion deux fois plus importante que parmi la population des personnes alors âgées de 50 ans et plus (MENESR-DEPP, 2014).



Part des diplômés de l'enseignement supérieur selon l'âge en 2012 (en %)

Lecture : en 2012, 42 % des jeunes âgés de 25 à 29 ans déclarent posséder un diplôme d'enseignement supérieur, pour 18 % des personnes âgées de 60 à 64 ans (Source : MENESR-DEPP, 2014).

Ces indicateurs à la hausse ne sont pas forcément contradictoires avec le fait d'avoir un quart de Français qui vivent une situation de déclassement intergénérationnel : une moyenne qui « monte » n'empêche pas qu'une partie de la population puisse « descendre » durant la même période. Autrement dit, le « sentiment » vécu par une minorité peut s'expliquer au moins pour partie par une réalité objective. En revanche, ces tendances positives sont contradictoires avec la nette hausse du sentiment de déclassement entendu dans un sens plus large, et qui touche près d'un Français sur deux aujourd'hui. Il faut alors chercher d'autres causes pour expliquer cet accroissement du sentiment de déclassement.

⇒ ANALYSE

D'AUTRES FACTEURS PEUVENT EXPLIQUER LA HAUSSE DU SENTIMENT DE DÉCLASSEMENT

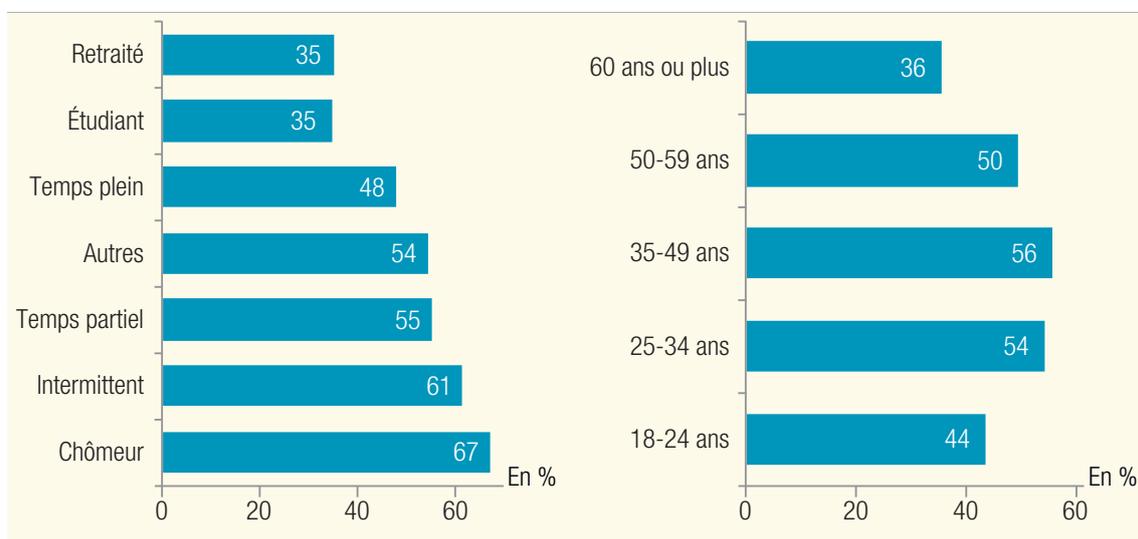
Un diplôme plus élevé pour obtenir le même statut : une source de frustration ?

Une première cause du sentiment de déclassement peut provenir du décalage entre la hausse du niveau de diplôme, rapide, et celle des positions sociales, plus lente. Cela signifie que, en moyenne, les jeunes doivent atteindre un niveau de diplôme plus élevé que celui de la génération précédente pour, bien souvent, ne pas parvenir à un statut social plus élevé. L'Insee note que cette tendance remonte aux années 1990 : depuis, « les personnes sont plus souvent "surdiplômées" par rapport à l'emploi qu'elles occupent elles se sentent de fait déclassées, car leurs attentes salariales ne correspondent pas à la rémunération effectivement obtenue » (Insee, 2017). Comme le notait de son côté Camille Peugny dès 2008, « la diminution de l'inégalité des chances scolaires ne s'est pas traduite par une diminution de l'inégalité des chances sociales. [...] Dans un tel contexte, on peut comprendre la frustration des déclassés » (Peugny, 2008).

Précarité de l'emploi, chômage : les raisons d'avoir peur du déclassement augmentent

Une autre explication possible tient au fait que le déclassement n'est pas vécu par les individus seulement en fonction de leur statut social ou de leurs diplômes. La précarité de l'emploi ou le chômage sont par exemple autant d'éléments qui augmentent la peur du déclassement et rendent celui-ci plus tangible. Les travaux de la DREES montrent

par exemple que « la précarité de l'emploi occupé semble favoriser le sentiment de déclassement intergénérationnel : les personnes employées à temps plein sont 48 % à le ressentir, contre 55 % pour les travailleurs à temps partiel et 61 % pour les intermittents. On retrouve cet écart en 2014 entre les personnes en emploi en contrat à durée indéterminée (45 %) et en contrat à durée déterminée (54 %). C'est le cas de près de sept chômeurs sur dix. »



Le sentiment de déclassement en fonction du type d'emploi et de l'âge

Lecture : en 2013-14, 67 % des chômeurs perçoivent leur situation comme étant moins bonne que celle de leurs parents (Source : DREES, 2017)

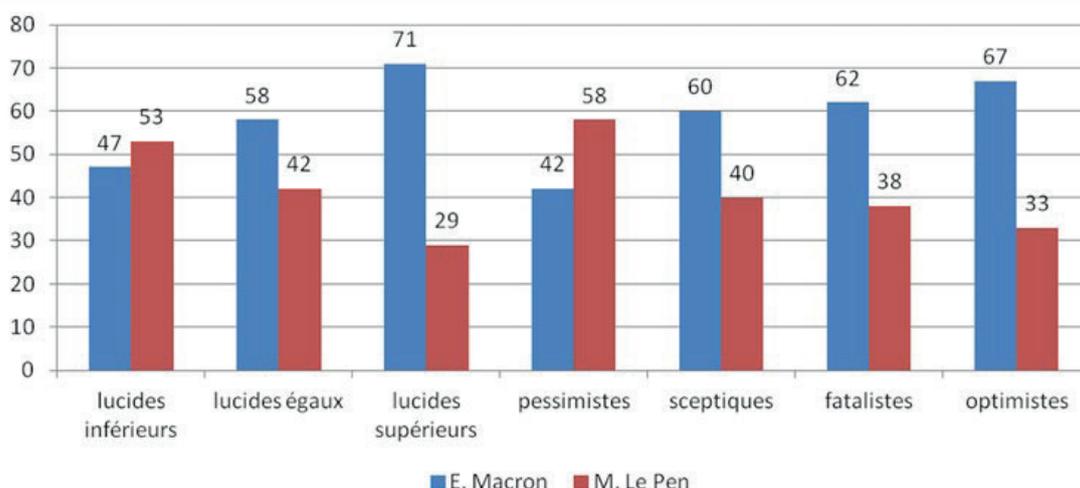
Le sentiment de déclassement impacte fortement l'opinion des Français... et alimente le vote d'extrême droite

Enfin, les études sur le déclassement montrent que ce sentiment impacte très nettement l'opinion des Français. La DREES remarque par exemple que ceux qui se sentent déclassés ont un jugement plus négatif de la société, et qu'ils trouvent cette dernière plus injuste que la moyenne des Français (+4 points par rapport à la moyenne, à caractéristiques sociodémographiques égales). Ils craignent également davantage le futur (+10 à 12 points) et ils sont en demande plus forte de solidarité de la part des pouvoirs publics (+13 points) (DREES, 2017).

Enfin, Luc Rouban montre que le déclassement objectif et, plus encore, le sentiment de déclassement, ont été des moteurs extrêmement puissants du vote en faveur du Front National lors de la dernière élection présidentielle : 56 % des enquêtés estimant que leur situation s'est détériorée par rapport à celle de leurs parents ont voté FN au second tour de cette élection, contre 39 % de ceux qui estiment leur situation similaire et 31 % de ceux qui estiment leur situation meilleure. Luc Rouban ajoute que, « si l'on croise la situation objective et la situation subjective, on obtient sept groupes :

- les « lucides inférieurs » qui ont une claire idée de leur déclassement ;
- les « lucides égaux » qui ont une idée précise de leur similarité ;
- les « lucides supérieurs » qui ont conscience de leur mobilité sociale ascendante,
- les « pessimistes » qui se voient plus bas que leur situation objective,
- les « sceptiques » qui considèrent que leur situation n'a pas changé alors qu'elle est objectivement supérieure,
- les « fatalistes » qui pensent que rien n'a changé alors que leur situation s'est dégradée
- et les « optimistes » qui pensent que leur situation s'est améliorée alors que c'est le contraire objectivement.

Or c'est bien chez les « pessimistes » que les intentions de vote pour Marine Le Pen sont les plus élevées en proportion et chez les "optimistes" qu'elles sont au plus bas. » (Rouban, 2017). On notera au passage que le vote en faveur de Marine Le Pen a été majoritaire dans deux catégories de population : ceux qui ont été déclassés et en sont conscients (53 %) ; mais plus encore ceux qui n'ont pas été déclassés mais sont persuadés de l'être (58 %).



Le choix de second tour selon le classement social objectif et subjectif (%)

Lecture : 53 % des Français de plus de 18 ans qui ont une claire idée de leur déclasserement (lucides inférieurs) ont voté pour Marine Le Pen au second tour de l'élection présidentielle de 2017 (Source : Rouban, 2017)

En conclusion, on retiendra que le sentiment de déclasserement ne s'explique pas toujours par une situation objective. Malgré une structure sociale et un niveau d'études qui évoluent favorablement dans notre pays, le sentiment de déclasserement progresse nettement parmi la population Française et s'avère même majoritaire parmi les actifs. Ce sentiment impacte par ailleurs très puissamment l'opinion et le vote des Français.

BIBLIOGRAPHIE

- DREES, 2016. « C'était mieux avant... : l'opinion des Français sur leur situation par rapport à celle de leurs parents », in Études & Résultats, n° 969, juillet 2016. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er969.pdf>
- INSEE, 2017. « Malgré la progression de l'emploi qualifié, un quart des personnes se sentent socialement déclassés par rapport à leur père » in INSEE Première, n°1659, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2897850>
- MENESR-DEPP, 2014. « L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France », n°7, avril 2014. https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/7/EESR7_ES_19-le_niveau_d_etudes_de_la_population_et_des_jeunes.php
- Peugny, C. 2008. « L'expérience du déclasserement » in Revue Agora, débats/jeunesses, n°49, 2008/3, pp.50-58, <https://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2008-3-page-50.htm>
- Rouban L., 2017. « Le Front national 2002-2017 : du vote de classe au vote de classement » in The Conversation, 8 mai 2017, <https://theconversation.com/le-front-national-2002-2017-du-vote-de-classe-au-vote-de-classement-77303>

*Depuis une trentaine d'années, en Europe et en France,
l'égalité des chances se substitue à l'égalité des places.
Le risque de l'égalité des chances est (...) d'être particulièrement cruel à l'égard
des vaincus de la compétition méritocratique.*

François Dubet, Millénaire3

L'ÉGALITÉ DES CHANCES EST EN DÉCLIN, dans les têtes et dans les faits : un accélérateur du sentiment d'injustice ?

La majorité des Français ne croient pas en l'égalité des chances dans notre République. Les statistiques du système éducatif, dont l'une des vocations est précisément de permettre cette égalité, tendent par bien des aspects à confirmer cette inégalité. Or le sentiment de ne pas avoir la même chance que les autres est un moteur du sentiment d'injustice sociale, notamment parce qu'il entretient l'idée que l'inégalité des « places » n'est pas liée au mérite, mais à une inégalité des « chances » données à chacun dès le départ.

⇒ **PERCEPTION**

EN MAJORITÉ, LES FRANÇAIS NE CROIENT PLUS EN L'ÉGALITÉ DES CHANCES...

Près de 80 % des Français pensent que la société ne permet pas un accès équitable à la réussite sociale

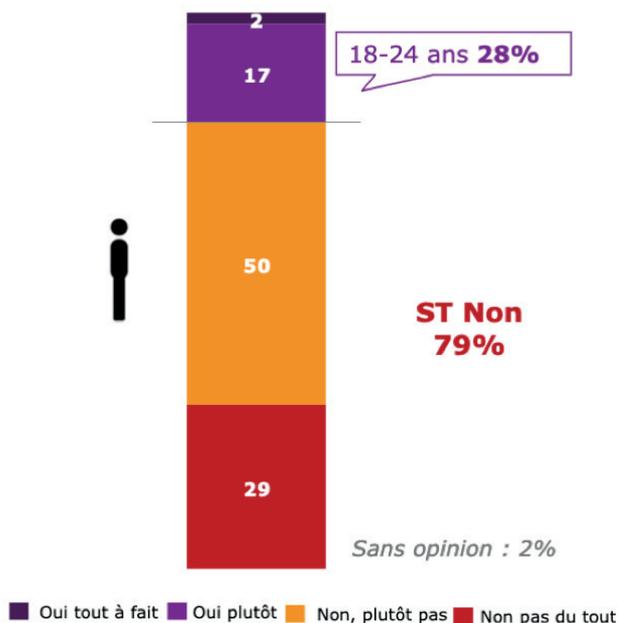
L'égalité des chances est un pilier important du sentiment de justice sociale puisque sa réalisation permet à chacun de partir dans la vie avec les mêmes opportunités. Une enquête réalisée en 2014 par la TNS Sofres montre pourtant que l'écrasante majorité des Français ne croit pas en l'égalité des chances dans la société actuelle. 79 % d'entre eux pensent en effet qu'aujourd'hui, en France, chaque individu n'a pas la possibilité de trouver la place qu'il mérite et de réaliser ce qu'il souhaite dans la vie (TNS Sofres, 2014).

Le système éducatif est ressenti comme ne jouant pas son rôle d'égal accès aux chances

Le système éducatif joue un rôle particulièrement important dans ce processus d'égalité des chances, puisqu'il est censé offrir à chaque personne un accès égal aux connaissances et, par extension, à la réussite sociale, quelle que soit son origine. Or, un sondage mené à l'automne 2019 vient confirmer ce que d'autres enquêtes avaient déjà montré au milieu des années 2010 : à savoir que la majorité (ici 60 %) des Français de 18 ans et plus estiment aujourd'hui que le système scolaire n'assure pas à chaque enfant la même chance de réussir sa scolarité. Cette rupture d'égalité des chances est même ressentie comme très forte par 19 % des Français interrogés. Ce sentiment est moins partagé par les personnes de 65 ans et plus (51 %), qui ont vécu leur scolarité il y a plusieurs décennies, et davantage par les 25-34 ans : plus de deux tiers (67 %) des

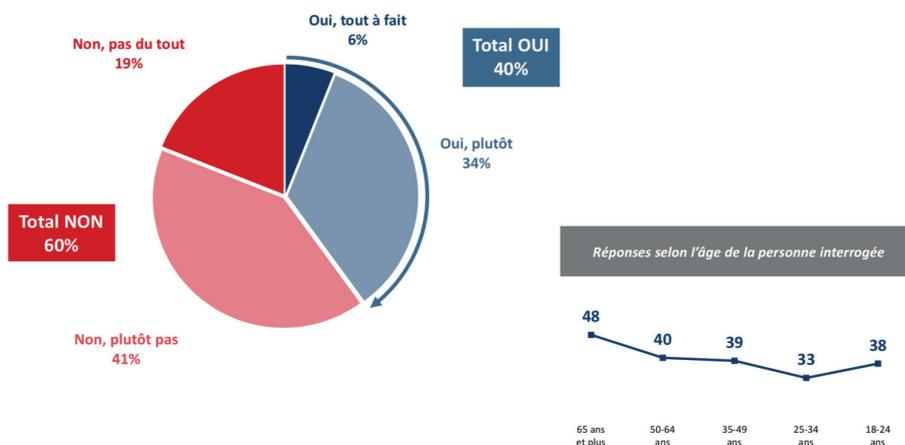
personnes appartenant à cette tranche d'âge considèrent que le système scolaire n'assure pas à chaque enfant la même chance de réussite (IFOP, 2019).

Pensez-vous qu'aujourd'hui dans notre société chaque individu a la possibilité de trouver la place qu'il mérite et de réaliser ce qu'il souhaite dans la vie ?



L'opinion des Français quant à la possibilité donnée à chacun de trouver la place qu'il mérite
 Lecture : 50 % des Français de plus de 18 ans ne sont plutôt pas d'accord avec l'idée que, dans notre société, chaque individu a la possibilité de trouver la place qu'il mérite et de réaliser ce qu'il souhaite dans la vie (Source : TNS Sofres, 2014).

QUESTION : Estimez-vous que le système scolaire français assure aujourd'hui à chaque enfant la même chance de réussir sa scolarité ?



L'opinion des Français quant à l'égalité des chances au sein du système scolaire
 Lecture : 34 % des Français de 18 ans et plus estiment que le système scolaire français assure aujourd'hui à chaque enfant la même chance de réussir sa scolarité. 48 % des 65 ans et plus partagent cet avis, contre 33 % des 25-34 ans (Source : IFOP, 2019)

⇒ STATISTIQUES

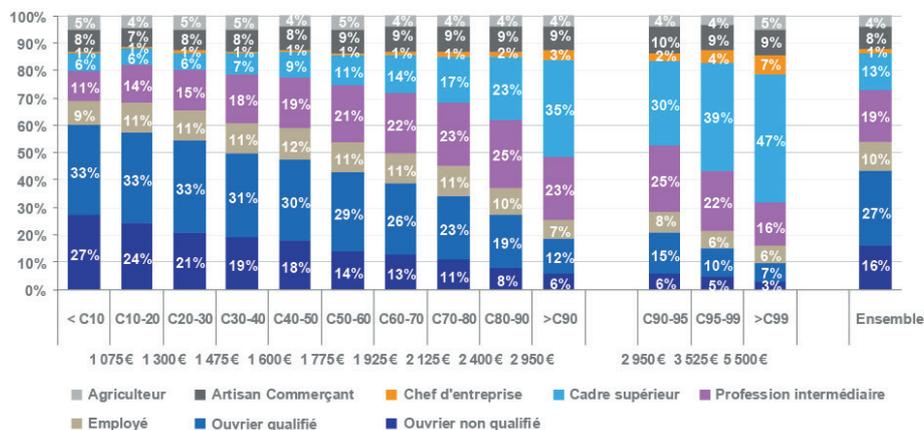
...ET LES CHIFFRES ONT TENDANCE À LEUR DONNER RAISON, NOTAMMENT DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

Le déterminisme social est encore largement à l'œuvre

Une étude publiée par France Stratégie en 2018 montre que le sentiment des Français n'est pas fondé sur une erreur de jugement : la reproduction sociale est encore largement à l'œuvre dans notre pays. En particulier, les revenus des individus sont en très grande partie déterminés par l'origine sociale de leurs pères. Par exemple, 60% des

personnes ayant les revenus les plus faibles (premier décile de revenus) ont un père ouvrier. Au contraire, près de la moitié (47%) des plus riches (dernier décile de revenus) ont un père cadre, artisan/commerçant ou chef d'entreprise. L'analyse de France Stratégie montre par ailleurs que, « si les chances d'accès d'un individu à un niveau de vie élevé sont bien fonction de son origine sociale, ce déterminisme social s'explique d'abord par une inégalité des chances éducatives » (France Stratégie, 2018).

Composition des quantiles de niveau de vie selon l'origine sociale des individus

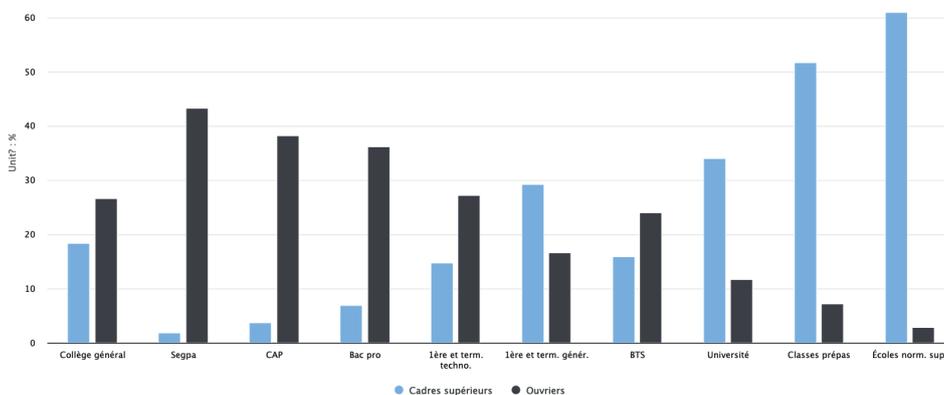


Composition des quantiles de niveau de vie selon l'origine sociale des individus

Lecture : 33% des individus des dix premiers centiles de niveau de vie (= les 10% les moins riches) ont un père ouvrier qualifié. 47% des individus du dernier centile (=les 1% les plus riches) ont un père cadre supérieur (Source : France Stratégie, 2018)

Le système éducatif n'empêche pas la reproduction sociale...

La scolarité obligatoire et accessible à tous n'empêche pas la reproduction sociale, loin s'en faut. Par exemple, la proportion d'enfants d'ouvriers décroît au fur et à mesure que l'on avance dans la scolarité, alors que celle des enfants de cadres augmente. Au collège, les enfants d'ouvriers représentent 26,7% des effectifs, tandis qu'en classe préparatoire ils ne sont plus que 7,2% (et 2,9% dans les écoles normales supérieures). Leur proportion augmente au contraire dans les filières professionnelles puisque les enfants d'ouvriers représentent 43,3% des effectifs des Segpa (sections d'enseignement général et professionnel adapté) et 38,3% des CAP. De leur côté, les enfants de cadres, qui ne représentent que 18,4% des collégiens, deviennent majoritaires dans les classes préparatoires (51,8%) et plus encore dans les écoles normales supérieures (61%) (Observatoire des inégalités, 2019a).

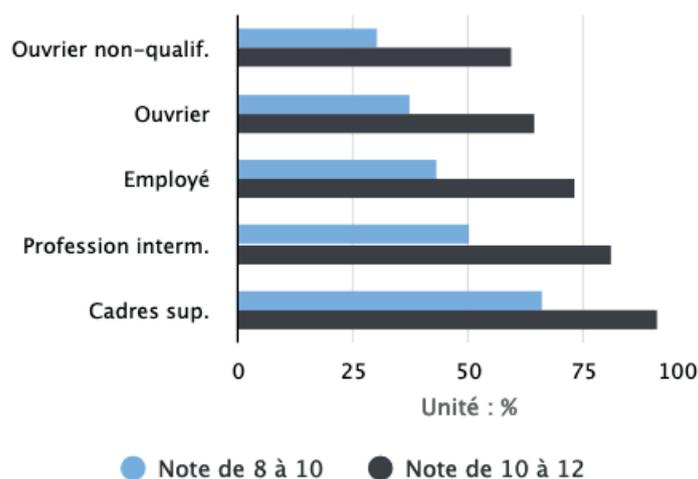


Part des enfants de cadres supérieurs et d'ouvriers selon les filières en 2017-18

Lecture : en 2017-18, les enfants de cadres supérieurs représentaient 18,4% des effectifs du collège général et 61% des effectifs des écoles normales supérieures (Source : Observatoire des inégalités, 2019a ; données Ministère de l'éducation nationale, 2017-18)

...pire encore, le système éducatif renforce cette inégalité des chances

Le système éducatif ne se contente pas de reproduire les inégalités, il tend par différents mécanismes à les renforcer. Les études menées au niveau international montrent que le système éducatif français est devenu le plus inégalitaire des pays de l'OCDE, et que ces inégalités se renforcent : à la fois parce que le niveau des élèves les plus défavorisés baisse, mais aussi parce que celui des plus favorisés augmente. Tout au long du processus éducatif, plusieurs mécanismes tendent à renforcer cette dynamique, en particulier à partir du collège. Les catégories socioprofessionnelles supérieures sont par exemple davantage conscientes de l'inégalité du système scolaire, mais également beaucoup plus aptes à se mobiliser pour les contourner : elles vivent dans des quartiers où la qualité de l'enseignement est meilleure, elles contournent plus facilement la carte scolaire pour accéder aux meilleurs établissements, elles font davantage appel aux cours privés, elles sont mieux armées pour aider leurs enfants à faire leurs devoirs à la maison, elles orientent plus naturellement leurs enfants vers les filières d'excellence, etc. (CNESCO, 2016). Par exemple, sur ce dernier point, le Ministère de l'éducation nationale constate qu'avec une note comprise entre 10 et 12 au contrôle continu du brevet, 91 % des enfants de cadres demandent la voie générale ou technologique, contre 59 % des enfants d'ouvriers non-qualifiés. Or les vœux des familles sont presque toujours respectés, si bien qu'à résultats égaux les enfants d'ouvriers sont beaucoup moins nombreux à être orientés vers la seconde générale et technologique (Observatoire des inégalités, 2019b).



Orientation en seconde générale et technologique selon la note du Brevet (contrôle continu)

Lecture : en 2017-18, 30% des enfants d'ouvriers ayant une note de 8 à 10 au contrôle continu du Brevet des collèges étaient orientés en seconde générale et technologique. Pour la même note, 66% des enfants de cadres supérieurs suivaient la même orientation (Source : Observatoire des inégalités, 2019b ; données Ministère de l'éducation nationale, 2017-18)

⇒ ANALYSE

L'INÉGALITÉ DES CHANCES EST UN MOTEUR DU SENTIMENT D'INJUSTICE ET DE RADICALITÉ POLITIQUE

L'égalité des chances est la condition *sine qua non* de la justice sociale dans une société libérale

Les études menées au travers des enquêtes nationales ou internationales sur les valeurs montrent qu'en France et en Europe, les valeurs qui déterminent la justice sociale chez les individus sont assez équitablement partagées entre les impératifs de liberté, d'égalité et d'autonomie. Mais la préférence pour l'une (par exemple la liberté) n'exclue pas que l'on soit également attaché à l'autre (par exemple l'égalité) (Gonthier, 2008). Et dans tous les cas, l'égalité des chances est une condition de réalisation de la

justice sociale. C'est en particulier le cas dans l'approche libérale qui tend à structurer aujourd'hui la société : pour que l'argument du mérite soit valable dans une telle société, encore faut-il que les chances données au départ à chacun soient les mêmes. Comme le note Michel Forsé, « *le principe d'équité ou de mérite vaut essentiellement sous la condition que l'égalité des chances soit (suffisamment) respectée. C'est pourquoi, par exemple, on retire sa médaille au gagnant d'une compétition sportive lorsqu'on apprend qu'il s'est dopé* » (Forsé, 2014).

Dans la première version du baromètre de la DREES, les Français étaient 60 % à estimer qu'il était très important de rétribuer les gens selon leurs mérites. Mais ce pourcentage montait à 80 % dans l'hypothèse où cette méritocratie s'exerçait dans un contexte d'égalité des chances (DREES, 2004 cité par Forsé, 2014). Sans surprise, l'acceptation d'une certaine « inégalité des places » sur le podium dépend donc de la reconnaissance d'une réelle « égalité des chances » sur la ligne de départ. Sans cette égalité des chances, les conditions de la justice sociale ne sont pas reconnues et le podium n'est pas jugé comme mérité.

Le sentiment de ne pas être à la place que l'on mérite est un facteur de frustration et de radicalité

On notera enfin que ce sentiment que « les dés sont pipés dès le départ » semble augmenter dans la société française et générer une nouvelle forme de frustration pour les « perdants », assez différente de celle qui s'opère lorsque les règles du jeu ont été respectées. C'est ce qu'une enquête de Michel Forsé et Maxime Parodi montre : une partie des enfants d'ouvriers ne sont plus tellement frustrés parce qu'ils seraient déçus de la rentabilité de leur investissement scolaire (« *j'ai perdu parce que j'ai été moins bon* ») mais davantage parce qu'ils ont le sentiment de ne pas avoir eu leur chance (« *j'ai perdu parce que les dés étaient pipés* »). Or ces mêmes travaux montrent que la radicalité politique (l'idée qu'il faut changer radicalement l'organisation de notre société) s'avère particulièrement corrélée à la frustration sociale, en particulier lorsque celle-ci est rattachée à un sentiment d'injustice. Ceux qui estiment ne pas avoir eu leur chance, et ceux qui pensent que l'école ne donne pas sa chance à tous, ont ainsi une propension plus marquée que les autres à la radicalité politique (Forsé et Parodi, 2017).

BIBLIOGRAPHIE

- CNESCO – Conseil National d'Évaluation du Système Scolaire, 2016. « Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités sociales et migratoires ? », CNESCO, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, septembre 2016, Paris. http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2017/04/Inegalites_sociales_dossier_synthese.pdf
- Forsé M., 2014. « Une comparaison internationale à propos des principes de justice sociale » pp.108-129 in Dubet, F. (dir.) Inégalités et justices sociales, La Découverte, Paris.
- Forsé M., Parodi M., 2017. « Comment les Français jugent-ils leur statut social ? » in Revue de l'OFCE, n°1, pp.1-50, <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/3-150.pdf>
- France Stratégie, 2018. « Nés sous la même étoile ? Origine sociale et niveau de vie », La note d'analyse, n°68, juillet 2018, <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-na68-nessouslamemeetoile-05-07-2018.pdf>

- Gonthier F., 2008. « La justice sociale, entre égalité et liberté » in *Revue Française de Sciences Politiques*, 2008/2 (vol. 58), pp.285-307, <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2008-2-page-285.htm>
- IFOP, 2019. « Les Français et l'égalité des chances ». Enquête réalisée pour Ouest France et Public Sénat, du 11 au 14 janvier 2019, par Internet auprès d'un échantillon de 1 004 personnes issues d'un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Représentativité assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession) après stratification par région et catégorie d'agglomération. <https://www.ifop.com/publication/les-francais-et-egalite-des-chances/>
- Observatoire des inégalités, 2019a. « Du collège aux filières d'excellence, la disparition des enfants d'ouvriers », mis en ligne sur inegalites.fr, le 29 août 2019, https://www.inegalites.fr/Du-college-aux-filieres-d-excellence-la-disparition-des-enfants-d-ouvriers?id_theme=20
- Observatoire des inégalités, 2019b. « L'orientation à la fin du collège accentue les inégalités sociales », mis en ligne sur inegalites.fr, le 29 août 2019, <https://www.inegalites.fr/L-orientation-a-la-fin-du-college-accentue-les-inegalites-sociales>
- TNS Sofres, 2014. « La société inclusive ». Enquête réalisée pour la fédération des PEP, du premier au 7 octobre 2014, par Internet auprès d'un échantillon de 1 002 personnes issues d'un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Représentativité assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne de référence) après stratification par région et catégorie d'agglomération. <http://www.lespep.org/wp-content/uploads/2018/01/Barometre-2014.pdf>

WWW.

RETROUVEZ
TOUTES LES ÉTUDES SUR

MILLENAIRE3.

COM